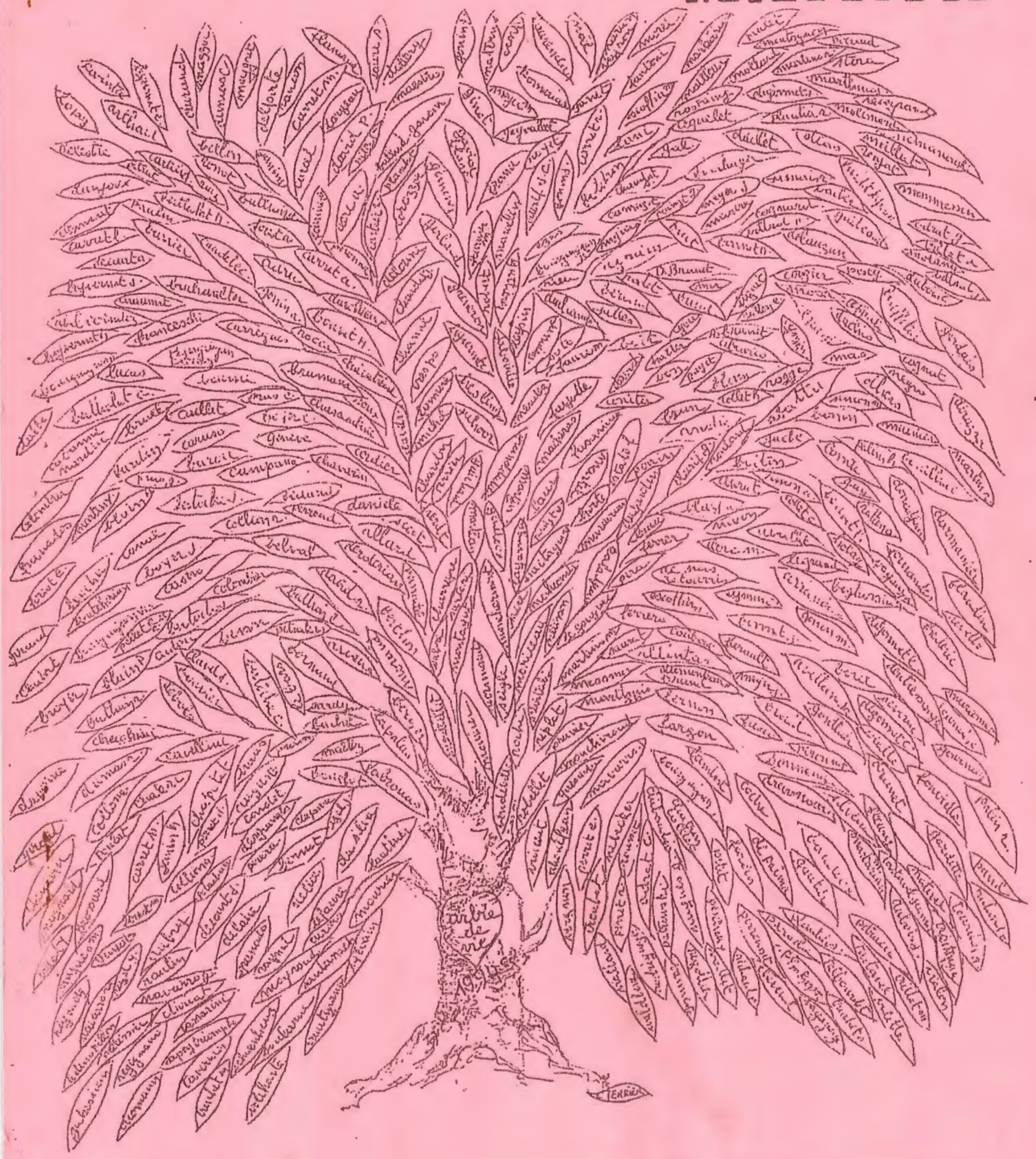


CHUZELLES INFORMATIONS MAIRIE





SOMMAIRE

I

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES Page

Le Mot du Maire	I-1
Vie Paroissiale	I-3
Services Publics	I-5
Environnement	I-7
Piscine de Villette de Vienne	I-8
Boulangerie	I-9
Sivu du Pays Viennois	I-10
CLH	I-12
La Ligue - Comité de l'Isère -	I-13
Transports - Cars - Trains -	I-14
La vie des Associations	I-17
Permis de Construire	I-27 bis
Monument aux Morts - Chapelle St Maxime	I-28

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

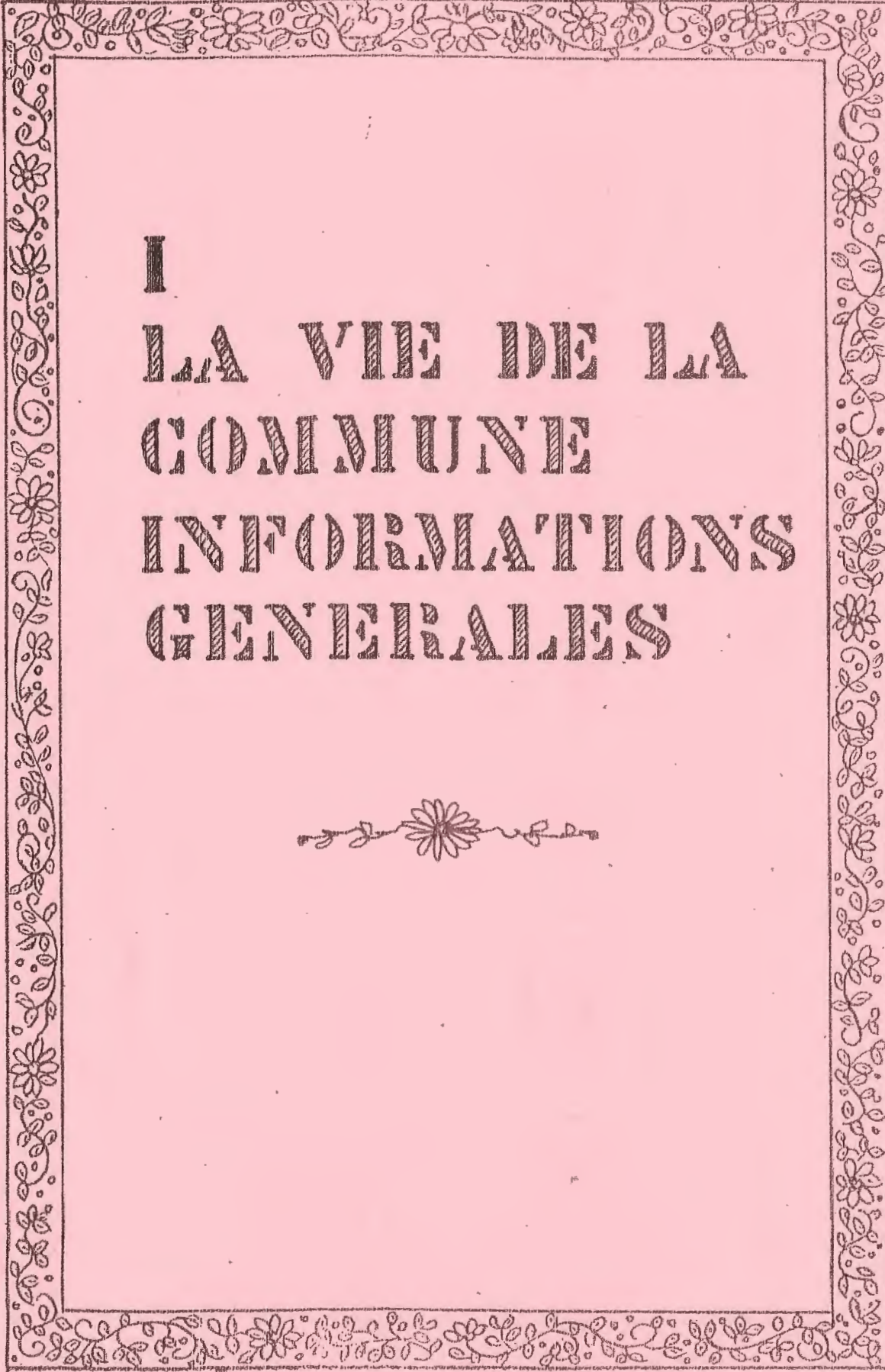
Réunions des :	1-07-94	II-1
	9-9-94	II-4
	21-10-94	II-9
	1-12-94	II-14
	13-12-94	II-16

IV

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

Etat Civil	IV-1
------------	------



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILOSOPHY DEPARTMENT

PHILOSOPHY 101

LECTURE NOTES

BY [Name]

DATE

CHAPTER 1

THE PHENOMENON OF CONSCIOUSNESS

1.1 THE HARD PROBLEM

LE MOT DU MAIRE

L'année se termine. C'est l'occasion de faire le point sur les différents travaux et événements de ce dernier semestre.

Tout d'abord, je félicite tous ceux (employés communaux ou entreprises) qui ont œuvré pendant les vacances pour que la 6ème classe soit prête à la rentrée. Nous notons beaucoup de changements dans l'effectif du corps enseignant. Souhaitons la bienvenue aux nouvelles arrivantes.

Le 14 juillet un orage de grêle a causé de nombreux dégâts dans les propriétés et les cultures céréalières. Un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été adressé au Préfet. Notre demande n'a pas été retenue.

La station d'épuration est en service. Il est recommandé de bien séparer eaux usées et eaux pluviales. Actuellement, quelques élus procèdent à la vérification de conformité des raccordements au réseau d'assainissement. Dans la majeure partie des cas et jusqu'à présent très peu d'installations sont non conformes. Dès maintenant, il est recommandé de supprimer la fosse septique pour les maisons raccordées.

Logements OPAC "locatif". La première tranche devrait commencer au mois de janvier. Ce qui va permettre de satisfaire quelques demandes émanant de nos jeunes ménages chuzellois, parmi les nombreuses candidatures reçues. Il est important que cette première opération soit suivie prochainement de deux autres tranches. Le Conseil Municipal a pris une délibération en ce sens.

Centre Village. Le dossier est en cours d'instruction. Des explications vous ont été données dans le bulletin spécial au mois d'octobre.

Déplacement du Monument aux Morts. Nous avons eu 100 réponses : 13 réponses avec autres propositions, 67 pour la proposition présentée, 20 réponses négatives sans proposition. Il est à noter que 80 réponses déposées dans la boîte aux lettres de la Mairie, en trois fois, par série de 25 à 30, avec réponse "non", contenaient des propos plutôt injurieux vis à vis de nos Anciens morts pour la France. Sans aucun doute, ces bulletins étaient des "faux", tirés de photocopies ne présentant aucune trace d'agrafage.

Pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 1994.

Je terminerai en vous souhaitant à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de Noël en famille et rendez-vous le samedi 7 janvier 1995 à 17 H 30 au Mille Club pour la traditionnelle présentation des voeux et la remise des prix des Maisons Fleuries.

LA MAIRIE A VOTRE DISPOSITION

SECRETARIAT OUVERT

Le Mardi	8h30 - 11h30
Le Jeudi	8h30 - 11h30
Le Vendredi	16h30 - 19h

PERMANENCE DES ELUS

Le Mardi	M. DUPARC ou Mme GARDAIS
Le Jeudi	M. PLANTIER
Le Vendredi	M. ROCHE ou M. PRAS



VIE PAROISSIALE

Le Père HEHN qui nous a accompagné pendant plus de 10 ans nous quitte pour se reposer un peu (à 75 ans c'est normal). Le 4 Décembre nous nous sommes efforcés de le remercier et un appareil radio - K7 l'obligera à penser à nous.

Nous avons eu la chance " d'hériter " de remplaçants qui promettent ... Voir CV de Thierry et Rolland.

CURE DE CHUZELLES

Grâce à de nombreux bénévoles la Cure a repris vie. Mais que de travail... Nettoyage, nouveaux agencements, maçonnerie, sanitaire, plâtrerie, électricité, papiers, etc... et répartition des nouvelles pièces, rangements des nouveaux mobiliers et matériels. Nos nouveaux Amis vont devoir faire du camping pendant quelque temps, temps que nous souhaitons très court.

Le gros du travail reste à faire ; organisation et synchronisation de la marche de nos 4 Paroisses de plus en plus unies - Conseils Pastoraux - Catéchèse - Offices - Réunions Spirituelles - Finances - Projets etc...

EGLISE DE CHUZELLES

" Notre Eglise, Maison de Dieu, n'aurait-elle pas besoin d'une rénovation intérieure ? tout le monde, a ou aura besoin un jour ou l'autre de Notre Maison (comme de notre cimetière d'ailleurs ...).

Nous croyons que la vie culturelle de nos villages passe toujours par une vie spirituelle.

CHAPELLE SAINT MAXIME

A la suite de l'accident de la poutre maitresse, un élan de solidarité (et d'amour pour notre Chapelle) a fait se réunir une trentaine de bonnes volontés (du quartier et d'ailleurs, Municipalité y compris). Les travaux ayant été rapidement menés, notre vieille dame de 1 000 ans d'âge, en a repris pour autant !. Finalement, à " toute chose malheur est bon ", sans la poutre cassée, nous serions passé à coté de beaucoup d'amitié.



CATÉCHÈSE

L'enseignement de la religion chrétienne est donné au sein de groupes d'enfants. Ils sont quarante-quatre répartis comme pour l'enseignement général :

Madame DANADJIAN accueille les plus petits (CE 1) un mercredi sur deux de 9 H 30 à 10 H 30. Ils sont au nombre de DIX.

Les CE 2 sont SEPT. Ils se réunissent tous les mercredis matin entre 10 H et 11 H chez Madame FAURE.

Les CM 1 (11 inscrits) et CM 2 (16) se rendent à la cure le mardi soir, le premier groupe à 16 H 30, le second à 17 h 30. La catéchèse est assurée par Madame BOUCHAYER et Mademoiselle GONIN qui sont assistées par Madame FOREST ainsi que par un père et/ou une mère de bonne volonté, aide très appréciée.

L'arrivée à la cure du Père THIERRY et du Frère ROLAND est ressentie comme un avantage rare, dans les circonstances actuelles. Qu'ils reçoivent en cette fin d'année nos vœux les plus sincères.

LES ECOLES

CANTINE - Mademoiselle Chantal VALETTE T 74 57 08 25

Actuellement il y a environ 70 à 90 repas de servis, 50% de cet effectif concernant des petits (moins de 7 ans). Mademoiselle VALETTE est toujours secondée par Madame VERDIER et Madame NAUD.

ECOLE MATERNELLE - Madame COLLET T 74 57 06 30

Mademoiselle Carole PELTRIAUX est devenue Madame BOSC et s'occupe de la section des grands (5-6 ans).

Des jeux de cour sont toujours demandés. Madame COLLET cherche une personne susceptible de savoir réparer deux machines à écrire électrique. Toute personne susceptible de pouvoir effectuer ce travail peut lui téléphoner. D'avance elle vous en remercie.

ECOLE ELEMENTAIRE - Madame CANAL T. 74 57 90 76

Actuellement l'Ecole Primaire compte 131 élèves.

Mesdames ROBERT et ALMOSNINO s'occupent des CM1
Madame ABADIE s'occupe du CM2
Quant à Madame CANAL elle est désormais Directrice de l'Ecole Elémentaire.

S E R V I C E S P U B L I C S

SAPEURS POMPIERS VIENNE : 48, Avenue berthelot BP. 13 VIENNE
ADMINISTRATIF : Tél 74 31 11 80 INTERVENTION : Tél 15 ou 18

E . D . F . VIENNE : 27, rue Denfert Rochereau VIENNE
Tél : 74 53 47 50

Dépannage GAZ : 74 53 25 20
Dépannage ELECTRICITEE: 74 53 00 92

SERVICE DES EAUX S.D.E.I. VIENNE : 5 rue Peyssonneau
Tél : 74 85 16 18

P.T.T. VIENNE : 36 Cours Brillier Tél 74 31 18 00

Horaires d'ouverture : du Lundi au vendredi in clus
8h - 18h 30

Samedi : 8h 12h

Sauf le Jeudi où la Poste est fermée entre 12h15 et 13h15

P.T.T. ESTRESSIN : 54 Avenue berthelot Tél 74 85 61 76

Horaires d'ouverture : du Lundi au vendredi inclus
8h - 12h 14h30 - 17h30

Samedi : 8h - 12h

P.T.T. VILLETTE DE VIENNE : Tél 74 57 00 53

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8h30 - 11h30 15h - 17h

Samedi : 8h30 - 11h30

Levée du courrier : Semaine 16h45 Samedi 11h30

S E R V I C E S M E D I C A U X

Cabinet Médical de VILLETTE DE VIENNE Tél 74 57 94 02

Consultations : Docteur SARDY : Mercredi et Jeudi 9h - 11h
Lundi, Jeudi et Vendredi : 15h - 17h

Consultations : Docteur DESTORS: Lundi, Mardi et Vendredi
9h - 11h

Mardi et Mercredi : 15h 17h

Médecin Acupuncteur à CHUZELLES : Mme BARDET-LAPENDRY
T 74 85 04 74 Sur Rendez-vous.

Médecin à SEYSSUEL : M. MICHALLOM Tél 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à VILLETTE DE VIENNE : M. DEBORDE
T 74 57 03 60 Sur Rendez-vous et soins à domicile.

Chirurgien Dentiste à VILLETTE DE VIENNE : M. PERNEL
T 74 57 99 49

Cabinet Ouvert : Jeudi 8h30 - 18h30 - Samedi 8h30 15h30

INFIRMIERS : M. LEGIARDI à Seyssuel T 74 85 72 73
Mme CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 05 60

PHARMACIE A VILLETTE DE VIENNE : Mme REYMOND T 74 57 99 21

Horaires d'ouverture : Lundi 14h15 - 19h
Mardi au Vendredi 9h - 12h - 14h15 - 19h
Samedi 9h 12h

TAXI VIENNOIS T 74 85 10 09 - tous les jours de 5h du matin
à 1h30 du matin.

TAXI 2000 : T 74 31 55 13 - 24h sur 24 tous les jours
et toutes distances.

LE BRUIT

Rappelons une fois encore les dispositions de l'Article 90-1505 en date du 3 Avril 1990 de Monsieur le Préfet de l'Isère, règlementant, notamment les TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE susceptibles de causer UNE GENE POUR LE VOISINAGE, EN RAISON DE LEUR INTENSITE SONORE.

H O R A I R E S D ' U T I L I S A T I O N

Jours ouvrables de : 8h à 12h - 14h à 19h30

SAMEDIS de : 9h à 12h - 15h à 19h

DIMANCHES ET JOURS FERIES de : 10h à 12h

C H I E N S , C H A T S , C O C H O N S , C O U V E E S , ...

De nombreuses plaintes parviennent à la mairie. Chacun pense en toute bonne foi, être discret et bon voisin, cependant si il est vrai que nous sommes sourds à nos propres bruits, il n'en est pas de même des voisins, qui à quelque heure du jour et de la nuit enregistrent avec plus ou moins d'humour, les cris divers de nos chers animaux, qui eux, se manifestent quand bon leur semble.

Entre les animaux élevés pour la consommation de leurs maîtres, (durée de vie limitée ...) et ceux qui gardent leur territoire, peu de différence pour ceux qui subissent.

Essayons de réduire au maximum les nuisances provoquées par nos animaux, sinon attendons-nous à ce que nos voisins... aboient !.

ENVIRONNEMENT - VILLAGE PROPRE

De trop nombreux paquets de cigarettes, emballages-pâtisserie, papiers bonbons, bouteilles de bière, coca-cola jalonnent encore routes et chemins. Essayons de réduire au maximum ces déchets.

BENNE - VERRE BENNE PLASTIQUE

Ces bennes sont exclusivement réservées soit au verre, soit au plastique. Les poubelles doivent OBLIGATOIREMENT se trouver en limite de propriété afin de permettre le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères. En aucun cas elles ne doivent se trouver au pied des bennes. Merci de respecter l'environnement de tous.

PANNEAUX

En cas de route inondée, bien respecter les signalisations installées et ne pas DEPLACER les barrières et panneaux en place.

ATTENTION AU GEL : dispositions à prendre. L'abonné ou le propriétaire est responsable des dégâts causés par le gel ainsi que des fuites d'eau après compteur. Vérifier installation et consommation.

CAMPAGNE ELAGAGE - RENSEIGNEMENTS N° Vert 05 46 45 57

Les riverains de la voie publique sont mis en demeure d'élaguer les plantations compromettant le fonctionnement des lignes de télécommunications empruntant le domaine public. (Extrait de l'arrêté préfectoral 92-85).

Au bord des routes et des chemins il y a souvent des lignes. Avec le vent, la pluie, la neige, les arbres coupent le téléphone. Riverains des lignes téléphoniques, contribuez au bon fonctionnement en assurant l'élagage de vos plantations.

Si nécessaire France Télécom dépose la ligne GRATUITEMENT pendant la durée de la taille pour vous faciliter l'élagage.

RECUPERATION DES PILES - Mardi 13 Décembre 1994 communication téléphonique avec un responsable de la SNAM St Quentin Fallavier

La réponse est toujours la même à savoir que les piles ménagères ne sont pas traitées en France, une seule usine existe en Suisse à titre expérimentale. Il se peut que dans l'avenir les Déchetteries soient aptes à les recevoir. Nous continuerons à vous tenir informés.

TAXIPHONE - PLACE DE LA MAIRIE

Maintenant ce taxiphone est à carte. Moins de risque de le voir disparaître !!!.

PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE - T. 74 57 96 45

HORAIRES -PISCINE

Lundi : 17 h - 19 h 15
Mardi : 9 h 30 - 18 h 45
Mercredi : 15 h - 18 h 45
Jeudi : Fermé au public.
Vendredi : 17 h 18 h 45
Samedi Après Midi : Fermé.
Dimanche : 10 h 12 h 45

HORAIRES -SAUNA

Ouvert sur Rendez-vous
Matin : 8 h 30 - 11 h
Après Midi: 14 h 19 h

T A R I F S

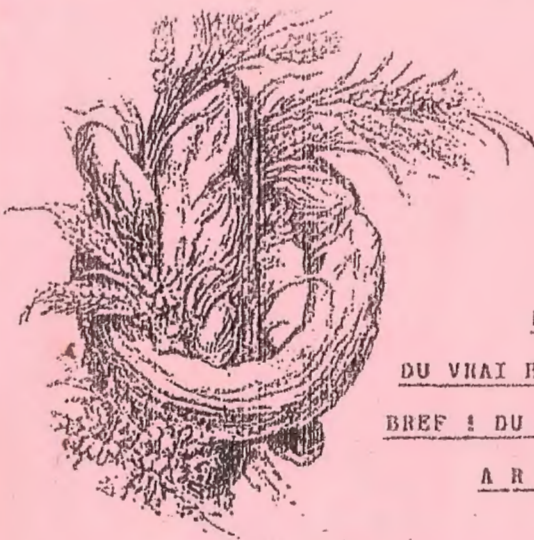
P I S C I N E

S A U N A

Adulte	1 ticket	16 F	1 ticket	25 F
Enfant	1 "	11 F	6 "	140 F
Carte Adulte	10 "	140 F	13 "	250 F
Carte Enfant	10 "	90 F		

DISTINCTION

Jean François DEZARNAUD a participé cet été, du 25 au 28 Août 1994 au Championnat de France - Master Open - à Brive la Gaillarde. Il a terminé Champion de France dans le 400 m nage libre et.... Champion de France dans le 800 m nage libre également. Nous sommes heureux pour lui de ces belles performances et rendons par ce petit mot, hommage à son courage et sa ténacité.



DU VRAI BON PAIN ARTISANAL
DU VRAI BON PAIN ENCORE TENDRE LE LENDEMAIN
BREF ! DU VRAI BON PAIN FABRIQUE PAR UN VRAI
ARTISAN BOULANGER

EST-CE QUE CA EXISTE
OUI ! CA EXISTE ! ET EN PLUS ... C'EST A CHUZELLES
TOUT PRES DE CHEZ VOUS

FAITES-VOUS PLAISIR EN MANGEANT DU VRAI BON PAIN
C'EST LE PREMIER BONHEUR DU MATIN
NOTRE PAIN EST BON, VENEZ LE GOUTER
NOUS FABRIQUONS MEME DES PAINS SPECIAUX
AU LARD , AUX NOIX, C'EST UN VRAI REGAL

M. WILLIAM MORAND PETRIT ET CUIT SON PAIN SUR PLACE
DOMINIQUE MORAND VOUS ACCUEILLE TOUS LES JOURS DE 6h à 19h 30
LE DIMANCHE DE 6h à 12 h 30
FERME LE LUNDI

POUR RESERVER

TEL : 74 57 99 59

NOUS CONFECTIONNONS AUSSI TOUTE LA PATISSERIE
POUR VOS FETES DE FIN D'ANNEE

N'hésitez pas à passer vos commandes

Buches, Gateaux divers, Pains spéciaux. Pensez également aux
toasts - pain tranché sur place.
Pâtisserie : entremets, tartes aux fruits, choux crème chantilly,
gros chaussons etc...
Pizzas, Quiches (sur commande - grand format)

COMMANDES

Toute commande est possible (même un seul pain spécial peut
être commandé)

SIVU DU PAYS VIENNOIS

un an de CONTRAT DE PAYS

Le Contrat de Pays : un programme d'actions sur 3 ans pour le développement économique, culturel et social du Pays Viennois

Le Contrat de Pays concrétise la réflexion menée depuis plusieurs années par les partenaires locaux (élus, professionnels des secteurs agricole, artisanal, commercial, associatif et culturel) sur le développement local de la région Viennoise, au travers notamment de la Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

C'est une procédure contractuelle entre la Région et le Syndicat Intercommunal à Vocation unique (SIVU) créé en Janvier 1992 pour réaliser ce Contrat et regroupant les 18 communes des Cantons Vienne Nord-Vienne Sud et 3 communes du Canton d'Heyrieux (Oytier St-Oblas, St-Georges d'Espéranche et St-Just Chaleyssin).

L'objectif étant d'impulser des synergies dans une démarche intercommunale, le Contrat de Pays est porteur d'actions concrètes dans les domaines du développement économique, de l'agriculture, de la vie quotidienne (services à la population), de l'habitat et du tourisme.

Le contrat de Pays a été approuvé par la Région Rhône-Alpes le 26 Novembre 1993 pour un programme qui oriente le développement de la région pendant 3 ans et d'un montant de 25 Millions de Francs. La Région et le Département financent à hauteur de 40% et le SIVU de 20% selon les actions.

Un programme d'actions diversifié selon 2 axes de développement

le cadre de vie

- étude d'un dispositif de transport à la demande pour les personnes âgées
- soutien à l'enseignement musical
- amélioration de la sécurité routière

le développement économique et touristique

- réalisation d'une "maison de l'économie" pour les acteurs du développement économique du Pays Viennois

- mise en place d'outils d'appui au développement économique et à l'amélioration de la connaissance du tissu économique

- des actions agricoles

- organisation collective du travail (service de remplacement, achat de matériel en commun, cercle d'échanges)

- prise en compte de l'environnement (diagnostic et travaux de "mise aux normes" de bâtiments d'élevage, amélioration du cadre fermier, mise en place de parcelles témoins)

- diversification- transformation et valorisation par circuits courts (diagnostic et travaux de mise aux normes de locaux de transformation de produits fermiers, études de projet de valorisation par circuits courts)

- valorisation des ressources forestières (formation)

- soutien aux projets d'accueil à la ferme (formation, réalisation de structures d'hébergement)

- aménagement de sentiers du Pays Viennois

- promotion du Pays Viennois (logotype, carte, topoguide, dépliants)

- réalisation d'un local d'exposition du patrimoine local

Des actions concrètes mises en place depuis 1 an

dans le domaine de l'habitat

Afin de diversifier l'offre de logements et pour une meilleure gestion de la demande des populations, les communes du SIVU se sont engagées récemment dans le cadre d'un Comité Local de l'Habitat (CLH) par la signature d'une Charte de l'Habitat.

On rappellera l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui se poursuit depuis 3 ans dans le cadre du SIVOM et qui a bénéficié de financements complémentaires du Contrat de PAYS.

dans l'aide aux écoles de musique pour l'achat d'instruments (5 écoles du Pays Viennois concernées cette année).

dans le soutien à l'agriculture par la création d'un service de remplacement qui est opérationnel depuis février 94 et fonctionne avec 1 salarié à temps plein.

Par ailleurs, 3 CUMA ont déjà bénéficié des aides de la région et du département pour l'achat de matériel en commun.

Citons également 3 projets d'éleveurs caprins pour l'amélioration de leur locaux de transformation de produits fermiers.

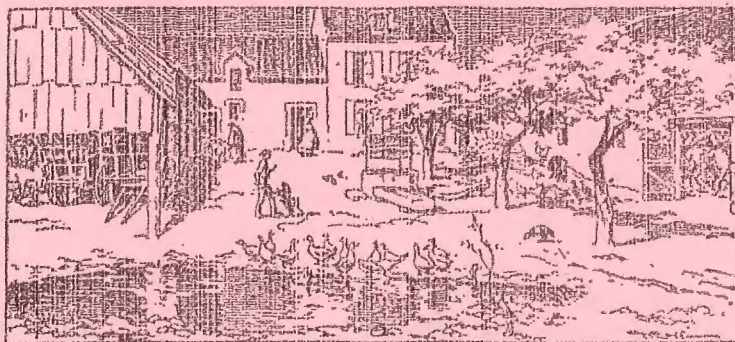
dans le domaine du tourisme où un important travail a été réalisé pour l'aménagement de sentiers de randonnées pédestre, équestre et de VTT : au total 13 parcours ont été balisés couvrant l'ensemble du Pays Viennois. Une carte des sentiers sera disponible au printemps et un topoguide est en cours de réalisation. Les associations de marcheurs ou de VTT peuvent se renseigner auprès du SIVU (au 74-57-71-09).

Pour l'amélioration de l'accueil en milieu rural, une formation destinée à tous les porteurs de projets d'accueil ou de vente à la ferme, est organisée en collaboration avec la chambre d'agriculture.

(pour plus de renseignements, contacter C.MALLEIN-Chambre d'agriculture au 74-85-94-29)

Notons la réalisation de 2 structures d'hébergement sur notre secteur agréées par les Gîtes de France (contact le SIVU)

pour l'ensemble des actions du Contrat de Pays
Contact : SIVU - C.DUMAS tel : 74-57-71-09



CHUZELLES ADHERE AU COMITE LOCAL DE L'HABITAT CLH

Un Programme Local de l'Habitat a été élaboré entre les adhérents du SIVU afin de définir une politique de l'habitat dans le cadre d'une démarche concertée.

Ce Programme Local d'Habitat (PLH) réunit toutes les communes des 2 cantons de VIENNE et ST GEORGES D'ESPERANCHE, et devrait s'étendre très prochainement aux 3 communes du Rhône intégrées dans la démarche du Contrat de Ville de l'Agglomération Viennoise.

Cependant, afin de mieux réussir la politique locale de l'habitat, il a été proposé aux communes adhérentes au SIVU, de créer un Comité Local de l'Habitat (CLH). Ce comité vise à lutter contre l'exclusion et à apporter des réponses adaptées à la diversité des besoins en logement. Il constitue le lieu de mise à jour régulière des informations en matière d'habitation et veille à satisfaire l'ensemble des besoins en logements, notamment à assurer le droit pour tous à se loger.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas adhérer au CLH afin de ne pas alourdir les charges intercommunales. De ce fait, la commune s'interdisait de participer à la Commission Sociale du CLH attribuant les logements sociaux et les Chuzellois se trouvaient, de fait, non prioritaires pour accéder à ces logements sur le périmètre du SIVU. Par ailleurs, la non adhésion au CLH ne permettait pas de bénéficier de crédits financiers destinés à la création de logements sociaux.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 1994, et après une discussion approfondie, il a été décidé d'adhérer au CLH.

De ce fait, le programme OPAC réalisé à CHUZELLES fera l'objet d'une demande d'aide financière et les Chuzellois pourront accéder plus facilement aux logements sociaux du pays viennois.

LA LIGUE

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITÉ DE L'ISÈRE

OPERATION

BOUT DE VERRE DANS

NOTRE REGION

Monsieur le MAIRE
Joseph PLANTIER
Mairie

38200 CHUZELLES

Grenoble, le 8 Décembre 1994

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons reçu le produit de la collecte de VERRE dans votre commune. Il s'élève à 421,40 Frs pour le 1er semestre 1994, somme qui sera affectée à la réalisation de nos objectifs :

- L'Aide à la Recherche, l'Aide à l'Amélioration des conditions de diagnostic, de dépistage et de Traitement.
- L'Aide aux malades et à leur famille.
- L'Information et la Prévention.

Comme vous le savez, la collecte du verre est née en France de la collaboration d'un Responsable de la LIGUE et d'un VERRIER. Dans le département de l'Isère plus de 120 communes ont adhéré à cette opération proposée il y a plus de 10 ans par le Comité de l'Isère.

Grace à la participation de toutes les communes, une somme de 3.785.894,09 Francs a pu être affectée à notre objectif Recherche.

Pour motiver le PUBLIC, il serait souhaitable que soit insérée dans les colonnes du BULLETIN MUNICIPAL une information sur les Résultats, les buts et le bénéficiaire de cette collecte LA LUTTE CONTRE LE CANCER.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :
M^e René CUPILLARD

P S : possibilité de commander des affiches sur le VERRE.

T R A N S P O R T S - C A R S

L Y O N C A R S

279 VIENNE - ST-SYMPHORIEN-D'OZON - LYON

Transporteur : LYON CARS - ☎ 78 70 21 01

TLJ	TLJ	DF	LMMe	TLJ	TLJ	DF	TLJ	LMMe	Jours de circulation	TLJ	TLJ	TLJ	DF	TLJ	LMMe	TLJ	TLJ	DF
sf DF	sf DF		JV	sf DF	sf DF		sf DF	JV	Période scolaire	sf DF	sf DF	sf DF		sf DF	JV	sf DF	sf DF	
TLJ	TLJ	DF	LMMe	TLJ	TLJ	DF	TLJ		Jours de circulation	TLJ		TLJ	DF	TLJ	LMMe	TLJ	TLJ	DF
sf DF	sf DF		JV	sf DF	sf DF		sf DF		Période vacances scolaires	sf DF		sf DF		sf DF	JV	sf DF	sf DF	
									Renvoi à consulter									

06.15	08.25	09.30	10.30	12.15	13.50	16.35	17.37	18.10	VIENNE Gare routière	07.30	07.20	09.27	11.52	13.43	16.35	17.23	18.40	19.07
06.27	08.39	09.43	10.44	12.29	14.04	16.48	17.52	18.24	SEYSSUEL Eglise	07.14		09.13	11.39	13.28		17.08	18.27	18.54
06.31	08.43	09.47	10.48	12.33	14.08	16.52	17.56	18.28	LES PINS RN 7	07.10	07.03	09.09	11.35	13.24	16.15	17.04	18.23	18.50
06.35	08.47	09.50	10.52	12.37	14.12	16.55	18.00	18.32	COMMUNAY Poste	07.06		09.05	11.32	13.20		17.00	18.20	18.47
06.40	08.52	09.54	10.57	12.42	14.17	16.59	18.05	18.37	TERNAY Mairie	07.01		09.00	11.28	13.15		16.55	18.16	18.43
06.50	09.02	10.04	11.07	12.52	14.27	17.10	18.15		ST-SYMPHORIEN-D'OZON	06.51	06.55	08.50	11.18	13.05	16.07	16.45	18.06	18.33
07.35	09.37	10.37	11.38	13.27	15.02	17.49	18.50		LYON Gare Perrache	06.20	06.30	08.15	10.45	12.30	15.30	16.10	17.30	18.00

HORAIRES APPLICABLES DU 8 SEPTEMBRE 1994 AU 29 JUIN 1995.

213 VALENCE - ROMANS - VIENNE - LYON

Transporteur : LYON CARS - ☎ 78 70 21 01

LMMe	Jours de circulation	LMMe																	
JV	Période scolaire	JV																	
LMMe	Jours de circulation	LMMe																	
JV	Période vacances scolaires	JV																	

09.35	VALENCE	18.30
09.00	ROMANS-SUR-ISERE	18.05
09.39	ST-VAULIER	17.26
09.52	ST-RAMBERT-D'ALBON	17.13
10.02	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	17.04
10.12	AUBERIVES-SUR-VAIEZE	16.54
10.18	REVENTIN-VAUGRIS	16.48
10.30	VIENNE Gare routière	16.35
10.44	SEYSSUEL Eglise	16.21
10.48	LYON Les Pins RN7	16.17
11.38	LYON Gare de Perrache	15.30

HORAIRES APPLICABLES DU 29 AOUT 1994 AU 31 JUILLET 1995.

T R A N S P O R T S - C A R S

C A R S F A U R E

276 VALENCIN - LUZINAY - VIENNE

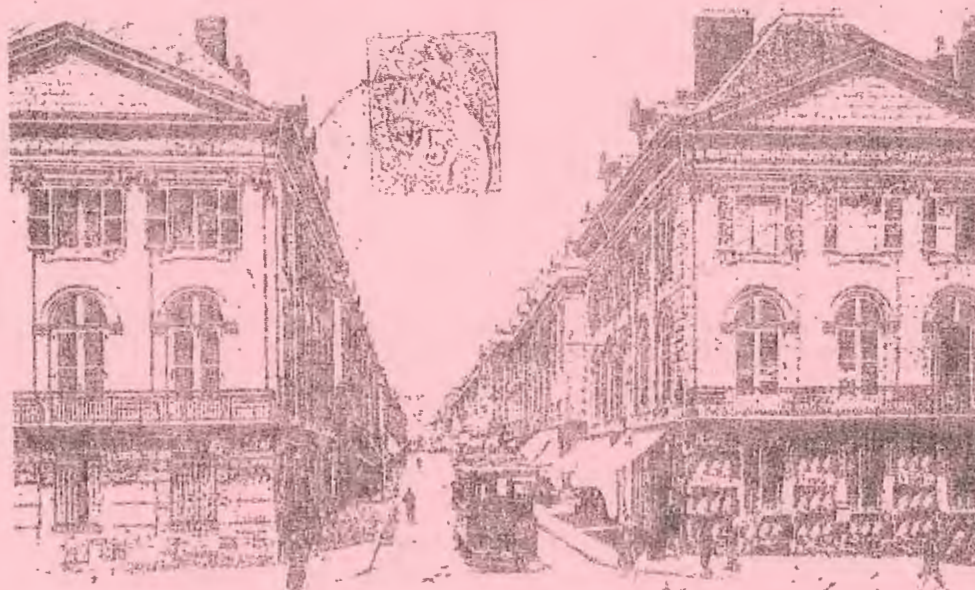
Transporteur : CARS FAURE - ☎ 78 96 11 44

	TLJ sf DF	TLJ sf DF	S	TLJ sf DF	Jours de circulation Période scolaire	LMMe JV	S	Me S	LM JV	LM JV	TLJ sf DF
		TLJ sf DF	S	TLJ sf DF	Jours de circulation Période vacances scolaires	LMMe JV	S	S			TLJ sf DF
	1	5		2	Renvoi à consulter	6		1-3			1-4

06.50				13.19	VALENCIN Cars Faure					13.10	16.55	17.45	19.15
06.55	08.10	11.20	13.24		ST-JUST-CHALEYSSIN Bascule	08.10	11.35	12.45	16.50	17.44	18.55		
07.00	08.15	11.25	13.29		LUZINAY Place	08.08	11.30	12.40	16.45	17.42	18.50		
07.05	08.20	11.30	13.34		VILLETTE-DE-VIENNE Place	08.05	11.28	12.35	16.40	17.40	18.45		
07.10	08.25	11.35	13.39		CHUZELLES Place	08.00	11.23	12.30	16.35	17.35	18.40		
07.12	08.27	11.37	13.41		CHUZELLES Les Serpaizières	07.57	11.20	12.28	16.30	17.33	18.38		
07.13					SERPAIZE Château				16.27	17.30			
07.15	08.30		13.44		SERPAIZE Village			12.26	16.25	17.27	18.35		
	08.32		13.46		SERPAIZE Grange						18.30		
07.21	08.35		13.51		VIENNE Les Guillemottes			12.23	16.20	17.26	18.28		
07.33	08.40	11.45			VIENNE Ecole Leveau	07.52	11.15		16.17	17.25	18.25		
07.40			13.56		VIENNE Place St-Louis								
	08.52				VIENNE Place Pichat	07.50	11.10	12.20	16.15	17.20	18.23		
07.45	08.55	11.55	13.59		VIENNE Gare routière	07.45	11.05	12.15	16.10	17.15	18.20		

- 1 - En période scolaire correspondance en Gare routière pour le Collège PONSARD et le Lycée Technique de VIENNE.
- 2 - Ce service est en provenance de LYON PERRACHE Gare routière, départ : 12 h 15
- 3 - Les mercredi et samedi, ce service est prolongé jusqu'à LYON PERRACHE Gare routière, arrivée : 14 h 17
- 4 - Ce service est prolongé jusqu'à LYON PERRACHE Gare routière, arrivée : 20 h 11
- 5 - Ne fonctionne que le samedi du 14 juillet au 31 août.
- 6 - Ne fonctionne pas du 14 juillet au 31 août.

NE CIRCULE PAS LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS
HORAIRES APPLICABLES DU 29 AOÛT 1994 AU 28 AOÛT 1995



S.N.C.F.

Toujours à votre service le Bureau de Vente S.N.C.F. à ESTRESSIN
est ouvert tous les jours de 9 h 30 à 12 h 15
et de 14 h 30 à 18 h 30
Sauf samedi, dimanche et fêtes.

Quel que soit la gare de départ de votre prochain voyage achetez
vos billets, abonnements etc... à ESTRESSIN
Tél : 74.85.10.78

Merci de votre collaboration.

HORAIRES DU 25 SEPTEMBRE 1994 AU 27 MAI 1995

ESTRESSIN

05 H 58
06 H 38
07 H 07
07 H 20
12 H 18
14 H 08
idem
17 H 02
18 H 14
20 H 15

LYON

06 H 30 PERRACHE sauf sam, dim et fêtes
07 H 10 PERRACHE sauf sam, dim et fêtes
07 H 38 PERRACHE uniquement dim, fêtes
07 H 50 PERRACHE sauf dimanche et fêtes
12 H 45 PERRACHE tous les jours
14 H 30 PART DIEU tous les jours
14 H 40 PERRACHE tous les jours
17 H 30 PERRACHE tous les jours
18 H 36 PERRACHE sauf samedi
20 H 39 PERRACHE sauf samedi

LYON PERRACHE

06 H 24
09 H 20
09 H 23
13 H 08
16 H 43
17 H 21
17 H 48
18 H 21
19 H 05
19 H 24

ESTRESSIN

06 H 55 sauf sam, dim, fêtes
10 H 02 sauf sam, dim, fêtes
09 H 44 samedi, dimanche, fêtes
13 H 47 sauf samedi, dimanche, fêtes
17 H 06 sauf samedi, dimanche, fêtes
17 H 52 tous les jours
18 H 18 sauf samedi, dimanche, fêtes
18 H 42 id
19 H 35 id
19 H 44 tous les jours

TABLEAU DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	TYPE DE MANIFESTATION	DATE	SALLE	LIEU	HORAIRE
Municipalité	Voeux du Maire	07.01.95	GS	Mille Club	
Ass. Familiale	Assemblée Générale	13.01.95	Préfabr		20 H 30
Football Club Ch/S	Boudin	15.01.95	GS	Mille Club	
St Vincent Laveau	Repas	21.01.95	GS	Mille Club	
St Vincent Village	Assemblée Générale	22.01.95	Préfabr		
"	Repas	22.01.95	GS	Mille Club	
ACCA Chasse	Assemblée Générale	29.01.95	GS	Mille Club	Le matin
Ecole Publ Chuzelles	Loto	29.01.95	GS	Mille Club	Après-midi
F.N.A.C.A.	Boudin	29.01.95	Seysssel		
Ski-Club Sévenno	Soirée	04.02.95	GS	Mille Club	
ACCA Chasse	Coinche	05.02.95	GS	Mille Club	14 H
St Vincent Village	Belote	02.02.95	GS	Mille Club	
Municipalité	Repas des Anciens	26.02.95	GS	Mille Club	
Mille Loisirs	Soirée	04.03.95	GS	Mille Club	
ACCA Chasse	Repas Chevrouil	11.03.95	GS	Mille Club	
Ecole Publ Chuzelles	Défilé	18.03.95	GS	Mille Club	Après midi
F.N.A.C.A.	Repas	18.03.95	Seysssel		
Club des Anciens	Belote	19.03.95	GS	Mille Club	
Harmonie Seys/Chuz	Concert	25.03.95	GS + Eglie	Mille C+Eglise	20 H
Ski Club Sévenno	Réunion	28.04.95	Préfabr		
Club des Anciens	Repas	30.04.95	GS	Mille Club	
ACCA Chasse	Ball-trap	6 et 7.05.95			
Chorale Clé Chants	Réunion	20.05.95	GS	Mille Club	Journée
Ass. Familiale	Rallyo	21.05.95	GS	Mille Club	Journée
Conscrits	Vogue 3 jours	25-26-27.05	GS	Mille Club	
Municipa + Ass Fami	Fête des Mères	28.05.95	GS	Mille Club	
Mille Loisirs	Portes Ouvertes	17.06.95	GS	Mille Club	
Classo en 5	Repas	23.06.95	GS	Mille Club	
Ecole Publ Chuzelles	Fête	24.06.95	GS	Mille Club	
St Vincent Village	Voyage	25.06.95	GS	Mille Club	
Chorale Clé Chants	Repas	29.06.95	GS	Mille Club	Soir
F.N.A.C.A.	Pétanque	03.09.95		Stade Mun	
F.N.A.C.A.	Assemblée Générale	20.10.95	Préfabr	Mille Club	
Ski Club Sévenno		21.10.95	Préfabr	Mille Club	
Club des Anciens	Belote	22.10.95	GS	Mille Club	
ABC Boules	Boudin	18-19.11.95	GS+PS	Mille Club	
Club des Anciens	Vente Exposition	25-26.11.95	GS	Mille Club	
ABC Boules	Assemblée Générale + repas	02.12.95	GS	Mille Club	
Chorale Clé Chants	Soirée Dansante	09.12.95	GS	Mille Club	
Patchwork	Exposition	09-10.12.95	Préfabr		
Parents d'Elèves	Boudin	10.12.95	GS	Mille Club	
Chuzelles Environno	Assemblée Générale	13.12.95	GS	Mille Club	
Harmonie Seys/Chuz	Loto	17.12.95	GS	Mille Club	

P R E S I D E N T S D E S A S S O C I A T I O N S

ASSOCIATION	PRESIDENT	TEL	ADRESSE	OBSERVATIONS
A.C.C.A. Chasse	: COGHAT Gérard	: 74.57.91.19:	Boiron - CHUZELLES	: 95 chasseurs :
A.I.A.D.M.R.	: BERETTA Madame	:	: VILLETTE DE VIENNE	:
A.B.C. Boules	: AVALLET Bernard	: 74.89.75.08:	Pauphile - CHUZELLES	:
Asso Education Populaire	: BOURGUIGNON Joseph	: 74.85.26.69:	St Maxime - CHUZELLES	:
Association des Jeunes	:	:	:	:
Asso Parents d'Elèves	: REGAL Yves	: 74.57.06.20:	Les Dauphines - CHUZELLES	:
Association Familiale	: SIMON Mireille	: 74.57.07.97:	Thiers - CHUZELLES	:
Bibliothèque Municipale	: THIBAUDIER Chantal	: 74.57.04.26:	Le Plain Sud - CHUZELLES	:
Chuzelles - Environnement	: CONTE Nicole	:	: Boiron - CHUZELLES	:
Chorale "La Clé des Chants"	: DACHEUX Pascale	: 74.57.99.78:	Chemin de Torgues - SERPAIZE	:
Club des Anciens	: CARRET Pierre	: 74.57.90.64:	Les Martinières - CHUZELLES	:
Centre Mille Loisirs	: RODRIGUEZ Jeannico	: 74.57.02.03:	Le Verdier - CHUZELLES	:
Ecole de Musique	: BELLAND Michel	: 74.85.86.31:	La Rivoire - SEYSSUEL	:
Etoile Sportive La Sévenne	: GAUTIER Jean-Louis	:	: Grange Neuve - CHUZELLES	:
F.N.A.C.A.	: PLANTIER Joseph	: 74.85.83.36:	Pauphile - CHUZELLES	:
F.C.C.S. Foot-ball	: LEBORGH' Monsieur	:	: SERPAIZE	:
Gymnastique Volontaire	: THOMANN Madame	: 74.57.92.81:	Montferret Recours - CHUZELLES:	:
Harmonie Seyssuel/Chuzelles	: ROLAND Albert	:	: 24, La Rivoire - SEYSSUEL	:
Hickory	: THIBAUDIER Jean Marc	: 74.57.04.26:	Le Plain Sud - CHUZELLES	:
Judo-Club Villotte/Chuzelles	: BLANC Noëlle	:	: VILLETTE DE VIENNE	:
Les amis de la Grole	: CANAL Alain	:	: Le Village - CHUZELLES	:
Patchwork	: THIBAUDIER Chantal	: 74.57.04.26:	Le Plain Sud - CHUZELLES	:
Ski-Club de la Sévenne	: BROSSARD Philippe	: 74.31.68.65:	ST JUST CHALBYSSIN	: DELAUZIN P :
Saint-Vincent	: CONIR Marcel	: 74.57.92.13:	La Devillière - CHUZELLES	:
St Vincent Leveau Massier	: CARRET Joanny	:	:	: BOURGUIGNON J :
Sou des Ecoles	:	:	:	:



A la Sainte-Denise (15 mai)
s'arrête la bise.

1994 - 1995

	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	PREFABRIQUE
L	NETTOYAGE		
U			
N			
D	13h30 - 16h GYM.ECOLE		
I	19h30 - 20h30 MODERN JAZZ		17h - 18h45 EC MUSIQUE
			20h - 21h30 YOGGA
	8h45 - 9h45 GYM		
M			
A			
R			
D			18h - 20h15 THEATRE
I	17h - 19h15 MODERN JAZZ		20h30 PARENTS D'ELEVES
	19h30 -20h30 GYM		(2e mardi de chaque mois)
M			
E			
R			
C			
R			
E	13h30 - 17h30 CENTRE AERE		13h30 - 17h15 EC MUSIQUE
D			20H CHUZELLES-ENVIRONNEM
I			3e mercredi chaque mois
J			
E			
U			
D	13h30 - 16h GYM ECOLE		13h30 - 16h15 PATCHWORK
I			16h45 - 17h45 EC MUSIQUE
			18h - 19h DESSIN
			20h30 - 22h CHORALE
V	9h30 - 11h30 GYM ECOLE		
E			
N			
D			
R			
E	13h - 17h NETTOYAGE		16h30 - 19h30 EC MUSIQUE
D			(Solfège)
I			
S	LOCATION		
A			
M			
E			
D			
I	LOCATION		

CENTRE DES MILLE LOISIRS DE CHUZELLES
TEL 74.57.92.09

CENTRE INTERCOMMUNAL

Association dirigée par des bénévoles, habilitée et agréée par le ministère de la jeunesse et des sports.

CENTRE DE LOISIRS

Accueil des enfants de 4 à 13 ans

A la journée complète de 7h30 à 17h/18h

A la demi-journée de 13h30 à 17h/18h

Encadrement

Directrice diplômée B.A.F.D.

Animateurs diplômés B.A.F.A

Stagiaires B.A.F.A.

Cuisinier

Inscriptions

Les inscriptions doivent être prises avant le début du centre et doivent être réglées. Pour pouvoir participer au centre, les enfants doivent être adhérents de l'association (tarif 35f pour le 1er enfant, 20f pour les suivants).

Au moment des inscriptions les parents doivent se munir :

N° d'allocation C.A.F

Bons de vacances

Centre agréé remboursement par votre comité d'entreprise.

CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

Accueil des enfants de 4/13 ans à la demi-journée de 13h30 à 17h30/18h.

CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

Une sortie à la journée complète tous les mardis et vendredis.

Tous les autres jours des activités suivant un projet pédagogique élaboré avec la directrice et les animateurs. Activités en extérieurs, activités manuelles le tout très diversifiées. Une plaquette plus détaillée sera diffusée au début de chaque vacances scolaires.

EN PROJET

Un mini camp nature en décembre avec ski de fond suivant les inscriptions.

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRE

Les activités sont ouvertes à tous de 6 à 17 ans

MODERN JAZZ (complet)

THEATRE

Animé par un professionnel Nicolas le mardi petite salle du préfabriqué. Pour les 6/9ans de 18h à 19h

Pour les 10/17 ans de 19h15 à 20h15.

DESSIN

Chaque groupe comporte 10 enfants. Apprentissage des formes, des couleurs par la pratique de la gouache pour les plus jeunes, acrylique pour les ados. Travail de groupe et individuelle sur des cartons toilés ou papier. Animée par Madame ROYOL DURRENAMATH le jeudi salle préfabriquée de 18h à 19h.

ARTICLE HARMONIE DE SEYSSUEL (DECEMBRE 1994)

Voici, en direct, quelques nouvelles de l'HARMONIE.

Après des vacances bien méritées, les répétitions ont repris à SEYSSUEL (Salle de la Mairie) au rythme de trois vendredi et un mercredi par mois (Avis aux musiciens qui désiraient nous rejoindre !)

Avec 35 musiciens inscrits cette année, la saison s'annonce fructueuse. Excepté la Sainte Cécile, deux concerts sont programmés pour l'instant :

- . Le 25 MARS : CONCERT A CHUZELLES (Eglise)
- . Le 13 MAI : CONCERT A SEYSSUEL

Et pour prouver que l'Harmonie n'est jamais à court d'idées, elle organise, le 4 FEVRIER à la Salle des Fêtes de SEYSSUEL, le CONCOURS SEYSSUVISION de la CHANSON. D'Edith Piaf à Starmania, de Charles Trénet à Francis Cabrel, des Beatles à Elton John, choisissez votre chanson parmi les nombreux titres qui vous ont été proposés (des papiers ont été distribués dans les boîtes aux lettres). Si vous êtes inscrit, vous recevrez l'accompagnement et les paroles du titre choisi et vous pourrez ainsi vous entraîner pour le grand jour. Les gagnants seront désignés par applaudimètre. (1er prix : un baladeur et un enregistrement de votre prestation sur disque laser).

Mais, ce n'est pas tout, au cours de cette soirée, Sandrine SARRACANIE vous présentera ses créations (costumes, tenues femmes et enfants) et vous pourrez applaudir les élèves de l'Ecole de Danse du PEAGE DE ROUSSILLON.

Une grande soirée en perspective, à ne pas manquer.

Le 1er AVRIL, l'HARMONIE innovera encore puisqu'elle prépare une SOIREE A THEME dont elle vous réserve la surprise.

La saison se terminera par les traditionnelles AUBADES les 16 et 17 JUIN.

Pourquoi organiser toutes ces fêtes alors que l'Ecole de Musique est maintenant indépendante ?

Il faut savoir que l'Harmonie, qui doit en grande partie sa survie à l'Ecole de Musique, est restée partie prenante de cette nouvelle association tripartite (Parents d'élèves-Municipalités et Harmonie).

A ce titre, elle s'est engagée à aider financièrement l'Ecole, en lui abandonnant les subventions municipales qu'elle touchait, et en lui octroyant une subvention dont le montant sera à la fois fonction du nombre d'élèves et des moyens financiers de l'Harmonie.

L'intérêt de cette formule est de savoir, en début d'année scolaire, combien l'Harmonie aura à déboursier pour l'Ecole, sachant que le surplus elle pourra l'utiliser pour ses besoins personnels (entretien ou renouvellement du parc d'instruments, achat de partitions,...).

CARTES DE MEMBRES :

Si vous désirez devenir membre bienfaiteur de l'HARMONIE, des cartes sont disponibles au prix de 50 Frs. Renseignez-vous auprès de nos sociétaires.

ECOLE DE MUSIQUE

Depuis plus d'un an, un projet de création d'une nouvelle structure pour l'Ecole de musique, était en réflexion.

Depuis le journal officiel du 29 décembre 1993, c'est chose faite.

L'association "ECOLE DE MUSIQUE DE SEYSSUEL-CHUZELLES" est composée de trois instances :

- les municipalités de Seyssuel et Chuzelles
- les parents
- l'Harmonie

Elle a pour objet, l'étude, la mise en oeuvre et la gestion des moyens de formation et de perfectionnement des enfants et adultes, habitant prioritairement les communes de Seyssuel et de Chuzelles, en matière musicale et/ou instrumentale ..."

Ainsi, la nouvelle association ECOLE DE MUSIQUE a pris la relève de l'organisation qu'assurait l'HARMONIE depuis 1960. Même si toutes les questions de ce passage de témoin ne sont pas encore soldées, la rentrée 94/95 s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Les 63 élèves, dont une adulte, sont encadrés par :

- Mme Sophie-Agnès FERRIER professeur de flûte traversière et directrice de l'école
- Mlle Véronique MONNIER " de solfège et de saxophone
- Mrs Cyril BONNIER " de clarinette
- Fabrice COLOMBIER " de piano
- Damien FOMBARON " de trompette et solfège
- Hervé GAMBONNET " de percussions et solfège

A propos du budget :

Le budget prévisionnel de l'année 94/95 s'élève à 130 000 francs. La hauteur de ce budget est en lien direct avec la nécessité d'un enseignement individuel de l'instrument.

Les cotisations versées par les familles couvrent de 65 à 70 %.

Nous souhaitons que les subventions municipales et l'apport de l'HARMONIE couvrent de 30 à 35 %.

Selon une étude faite par la Fédération musicale dauphinoise, nous sommes dans le lot des Ecoles de musique implantées dans des communes de modestes ressources, dont la participation des usagers couvrent de 45 à 80% du financement et les communes de 10 à 25 %, alors que ces proportions sont inversées dans les Ecoles de musique municipales.

Des perspectives :

Lors de cette rentrée, nous avons eu plusieurs demandes de cours de guitare. Pourquoi pas, mais nous ne pouvons pas attendre la rentrée pour chercher, recruter et organiser des cours (même si parfois nous y sommes contraints). C'est pourquoi au mois de juin nous vous solliciterons pour une préinscription afin de nous permettre de préparer la rentrée 95/96.

Conseil d'administration :

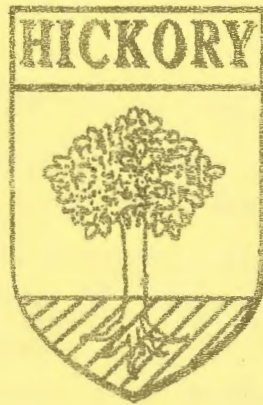
A ce jour, les membres du CA sont les suivants :

- représentants les mairies : Mr LIEBERMANN pour Seyssuel
Mme CARRET et Mr DUPARC pour Chuzelles
- représentants l' Harmonie : Mrs BELLAND et ESCOFFIER
- représentants les parents : Mmes BOURGUIGNON, CASTRO, CLERC, REGAL
Mr IBANEZ

TOUS comptent sur VOTRE PARTICIPATION et VOTRE SOUTIEN lors des manifestations de l'ECOLE DE MUSIQUE, et ce, dès le :

Vendredi 10 Février 1995 pour la soirée de l'Ecole de musique.





HICKORY se présente...

Association loi 1901, fondée à Chuzelles en 1992, elle a pour vocation la "protection des arbres remarquables".

Qu'est ce qu'un arbre remarquable?

C'est un arbre d'une espèce rare...mais ce peut-être aussi un arbre d'une espèce répandue dans certaines régions française et rare en Rhône-Alpes pour des raisons de climat ou de sol; ou bien c'est un arbre de dimensions exceptionnelles, ou encore c'est un arbre qui, par sa silhouette particulière ou son emplacement, tient un rôle important dans le paysage. Enfin ce peut être aussi un arbre chargé d'histoire: arbre de la liberté, tilleul de Sully...etc

Un recensement national de ces sujets d'exemption est proposé par le Muséum d'histoire naturelle. L'association HICKORY a entrepris ce recensement dans les communes du Viennois et il a bien progressé déjà à Chuzelles grâce à la participation active de l'adjoint au maire. Un inventaire sur tout le département pourrait être organisé en 1995 avec l'aide d'autres associations.

Une fois connue la richesse de nos communes en arbres remarquables, il faudra faire partager cette connaissance(expositions, plaquettes, éventuelle signalisation d'arbres situés sur le domaine public...etc.

Un autre projet d'HICKORY: la réalisation d'un arboretum, collection d'arbres appartenant à une espèce particulière(alisiers, saules...) ou sur un thème particulier(arbres des lieux humides, arbres à feuilles de charme par exemple) collections qui ont un intérêt de conservation mais permettent aussi de montrer des variétés rares au public ou aux professionnels du jardin.

Vous êtes intéressé? Tel.74.57.04.26. JM.THIBAUDIER



SKI CLUB DE LA SEVENNE

"TOUS A VOS BATONS"

LE SKI CLUB DE LA SEVENNE SUCCEDE A L'ETOILE SPORTIVE "SECTION SKI"

Après la saison 93/94 qui s'est terminée favorablement, la section ski de l'Etoile Sportive de la Sévenne a décidé de se retirer de cette association.

C'est ainsi que lors de l'assemblée générale de cette section, il a été décidé, à l'unanimité de tous les membres présents, de créer une nouvelle association intercommunale dénommée :

SKI CLUB DE LA SEVENNE

regroupant comme auparavant les communes de CHUZELLES, LUZINAY, SAINT-JUST-CHALEYSSIN, SERPAIZE, SEYSSUEL et VILLETTE-de-VIENNE et dont le siège social est à la Mairie de VILLETTE-de-VIENNE.

Il a été procédé par vote à bulletins secrets à l'élection du nouveau bureau qui se compose désormais comme suit :

- **Président** : Mr Philippe BROSSARD - St JUST CHALEYSSIN
- **Vice Président** : Mr Dominique MOLLARD - LUZINAY
- **Trésorière** : Mme Sylviane PIROIRD - VILLETTE-de-VIENNE
- **Trésorier-Adjoint** : Mr J. Christophe BROSSARD - St JUST-CHALEYSSIN
- **Secrétaire** : Mme PARNET Madeleine - LUZINAY
- **Secrétaire-Adjointe** : Mme CHAPAT Irène - LUZINAY

- **Membres de bureau** : Mr AUGIER Alain
Mr DELAUZUN Fernand
Mr BRUNAT Yves
Mr LABOURIER Franck
Melle MENDEZ Cécile
Melle CHAPAT Marilyn
Melle PARNET Marie-Laure
Melle BUCHERON Florence
Melle FONTAINE-GARANT Edith
Me FONTAINE-GARANT Liliane
Melle GAYVALET Elisabeth

Des nouveaux statuts ont été établis et adressés à la Sous-Préfecture de VIENNE dès le mois de juillet ainsi que la demande d'inscription au Journal Officiel.

Ce nouveau club fonctionnera comme auparavant avec un calendrier de sorties que vous trouverez ci-après et toujours la possibilité de louer vos skis pour les sorties hors club.

DATES	DESTIN	PRIX
11 DECEMBRE	VAL D'ISERE	190,00
18 DECEMBRE	COURCHEVEL	190,00 *
15 JANVIER	CHAMROUSSE	160,00
29 JANVIER	MERIBEL	190,00 *
12 FEVRIER	GRAND BORNAND	160,00
26 FEVRIER	SEPT LAUX	160,00
12 MARS	LES ARCS	190,00
26 MARS	L'ALPE D'HUEZ	190,00
9 AVRIL	VAL THORENS	190,00 *

* Possibilité de prendre le forfait "3 vallées" avec supplément de prix à régler dans le car

Nous rappelons à chaque adhérent qu'une assurance est obligatoire. Dès la première inscription, une attestation devra être impérativement remise au responsable de votre commune. Pour ceux qui ne possèdent pas d'assurance personnelle, celle-ci pourra être délivrée par le Club.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur Philippe BROSSARD - tél. 78.96.13.60 ou le responsable de village Monsieur Fernand DELAUZUN - tél. 74.31.68.66 après 20 heures.

Le ski club de la Sévenne vous souhaite une agréable saison 1994/95.



F.N.A.C.A. CHUZELLES - SEYSSUEL
Assemblée Générale le 28 octobre 1994

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.
Le bureau est reconduit.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président propose d'observer une minute de silence en mémoire de leur collègue Lucien BIDAUD décédé le 17 septembre 1994.

Afin de ne pas laisser Madame BIDAUD isolée, il a été convenu de lui remettre la carte "gratis" et de conserver les droits qui pourrait lui être dûs au niveau de l'Association.

Lecture est faite du compte-rendu du bilan des activités du comité ainsi que des réunions départementale 93/94.

Ensuite le bilan financier recettes-dépenses, présenté par Mr Albert BLAIN trésorier, fait ressortir une bonne gestion de la société.

Activités 94/95 :

Colis des prisonniers 39/40 pour Noël.

Matinée Boudin à SEYSSUEL le 29 janvier 1995.

Repas le 18 mars 1995 à SEYSSUEL.

Cérémonie du dimanche 19 mars avec remise de croix du combattant.

Voyages le 19 août 1995.

Pétanque en septembre 1995

Election du tiers sortant reconduit.

Ensuite la discussion s'engage sur le déplacement du monument aux morts de CHUZELLES, avis un peu partagé sur quelques points.

La séance se termine par le verre de l'amitié avec dégustation de brioches offertes par la Boulangerie MORAND.



PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTION
15.02.94	V 1001	DOMPIETRINI	Chemin du Royer	Véranda	17.03.94
15.02.94	V 1002	VINCENT	L'Orée du Village	Extension	18.03.94
18.03.94	V 1003	MORICEAU	Boussole	Extension	26.05.94
25.03.94	V 1004	SURBLE	Pauphile	Réfection	26.05.94
08.04.94	V 1005	BERTOCHÉ Jacky	Les Pins	Modif. toiture	03.06.94
22.04.94	V 1006	BOURGUIGNON	St Maxime	Modification	Annulé
05.05.94	V 1007	ARMA	Le Village Sud	Constr.Neuve	26.08.94
24.05.94	V 1008	LE GOUGUEC	Rives de la Sévenne	Modification	30.06.94
09.06.94	V 1009	FARGON	Côte Renard	Modification	10.11.94
09.06.94	V 1010	THENOZ	St Maxime	Const. Neuve	04.08.94
09.06.94	V 1011	O.P.A.C.	Le Village	Logements	02.11.94
29.07.94	V 1012	BLAIN Patrick	St Hyppolite	Transf Bâti.	En cours
04.08.94	V 1013	MONTEIRO	Serpaizières	Modification	En cours
20.08.94	V 1014	KILLER	Les Martinières	Extension	Sans suite
22.08.94	V 1015	BUTHION Dominique	Le Cloutrier	Aménag.Bâti.	27.11.94
12.09.94	V 1016	GOURNAY	Plein Sud	Extension	En cours
12.09.94	V 1017	TOUBOUL	Serpaizières	Aménagement	En cours
23.09.94	V 1018	A.J.C. CONSTRUCTION	Le Village	Commerce	En cours
27.09.94	V 1019	FLACHER	Les Pins	Const. Neuve	05.12.94
07.10.94	V 1020	NAVARRO	Chemin du Royer	Garage	En cours
07.10.94	V 1021	MOREAU	Les Martinières	Modification	En cours
17.10.94	V 1022	GARNIER	Les Pins	Constr.Neuve	En cours
27.10.94	V 1023	PESENTI	Les Pins	Constr.Neuve	En cours
16.11.94	V 1024	AUGUSTE	Route de Leveau	Garage	En cours
16.11.94	V 1025	KILLER	Les Martinières	Extension	En cours
05.12.94	V 1026	WALTEZ	Chemin Boussole	Constr.Neuve	En cours
12.12.94	V 1027	PERRET	Boussole	Constr.Neuve	En cours

LE MONUMENT AUX MORTS FRAGMENT DE L'HISTOIRE DU VILLAGE

C'est par une note de service du Sous-Préfet de VIENNE de juin 1920 que s'ouvre dans les archives municipales le dossier "Monument aux Morts". Cette note contient les instructions qui précisent les conditions dans lesquelles il convient de "constituer le dossier relatif à l'érection d'un monument commémoratif". Des circulaires préfectorales non datées l'accompagnent. Parallèlement se constitue un comité chargé de proposer un emplacement et de recueillir les souscriptions.

L'emplacement fixé par le comité et/ou "la Commission du Monument à élever aux enfants de la Commune Morts pour la France" est situé "au Nord de la Place Publique, sur le délaissé acquis par la Commune lors de l'élargissement du chemin de Grande Communication n°36, à la jonction des embranchements de Notre Dame de Limon et de Tourmente". Le Conseil Municipal réuni le 18 décembre 1921 sous la présidence de M. COLOMBIER, maire, accepte cet emplacement.

Trois ans après, le 10 décembre 1924, le sculpteur Félix BERNARD, qui a son ancien atelier rue Macabrey à ESTRESSIN et un nouvel atelier rue du Cimetière à VIENNE, fait parvenir à "Monsieur le Colombier Maire" (sic) le marché de gré à gré et le devis ainsi que le croquis du Monument "conforme au plan de l'Architecte sous signé sur le croquis". Félix BERNARD tailleur de pierre et Compagnon du Devoir est le neveu d'un sculpteur viennois de renom, Joseph BERNARD, auteur, entre autres, du Monument à Michel SERVET dans le Jardin Public de VIENNE et de la "Frise de la Danse" qui se trouve sur le mur de l'escalier de la Mairie de VIENNE.

La proximité familiale d'un oncle sculpteur "monté" à PARIS, qui y a "fait" les Beaux-Arts et qui ne dédaigne pas d'effectuer quelques séjours de travail ou de repos dans la Vallée de Leveau explique, sans doute, un certain goût pour l'usage de motifs décoratifs de type néo-classique et un sens certain de l'ornementation qui différencient nettement ce monument de ceux des communes voisines.

Le 14 janvier 1925, le Conseil Municipal délibère sur le financement du Monument dont le devis se monte à 7 710 F. La souscription publique ayant produit 6 432 F, il reste à la charge de la Municipalité la somme de 1 278 F prise en partie sur le budget additionnel de 1924 et sur celui de 1925.

Depuis 1920, c'est toute la collectivité villageoise qui participe à cette souscription. Lors d'une première opération 118 personnes ou foyers apportent une contribution qui va de 1 à 100 F. 123 personnes - soit pratiquement 1/4 des habitants du village qui à l'époque en compte 537 - sont inscrites sur une deuxième liste avec cette fois des participations plus modestes allant de 1 à 50 F. L'élan communautaire pour "perpétuer le souvenir des enfants de la Commune Morts pour la Patrie au cours de la guerre 1914-1918" se manifeste aussi durant toute cette période 1920 - 1925 par des quêtes lors de mariages et d'obsèques, lors des banquets de la Fanfare et des Poilus. L'Abbé Aimone apporte lui aussi le produit de quêtes.

En avril 1925, le Conseil Municipal revient sur la délibération de janvier. Apparemment les honoraires de l'architecte, M. RICHARDY, ont été oubliés et il faut ajouter 1 000 f au devis initial.

Le 6 mars 1926, "le Conseil arrête définitivement la liste des noms à inscrire sur le Monument aux Morts". Cette liste comprend 27 noms.

Entre 1926 et 1928, on s'affaire autour du monument. Félix BERNARD place les bordures en pierre en novembre 1926. En 1926-1927, M. CHAUMENY, entrepreneur à CHUZELLES, construit le mur de soutènement du talus derrière le monument, ainsi que des bordures en béton autour de celui-ci, pour une somme s'élevant à 3 662 F. En 1927, l'entreprise Philibert MOUSSIÉ - horticulteur paysagiste - à VIENNE, procède, après croquis et tracé sur le terrain, à diverses plantations autour du Monument. Outre les espèces traditionnelles pour les haies, notamment 80 fusains argentés, sont plantés 2 ifs et 10 pins d'Autriche. La facture est de 977 F. En 1928, Michel COLIN - travaux de maçonnerie en tous genres - effectue la peinture de la barrière du Monument et taille les arbustes.

Le 22 septembre 1929, le Conseil réuni sous la présidence de M. Félix, Maire, "fixe au 10 novembre 1929 l'inauguration du Monument aux Morts".

Le 6 novembre, Félix BERNARD fait procéder au nettoyage du Monument par deux de ses ouvriers. Le jour de l'inauguration, le vin d'honneur est servi au café ROUX, actuellement Epicerie Bar GINOT ; 38 bouteilles sont servies et consommées.

Le 12 octobre 1930, "le Conseil décide la plantation de 4 tilleuls devant le Monument aux Morts de la Commune". En remplacement ou en ajout des 10 pins d'Autriche ?

Le 16 novembre 1935, le Député-Maire de VIENNE, Lucien HUSSEL et le Docteur TRENEL sollicitent de la Municipalité une contribution pour un hommage à Joseph BERNARD, oncle du tailleur de pierre et sculpteur Félix, auteur de notre Monument communal. Une somme de 50 F est votée pour participer à cette souscription.


Ce qui semble être à retenir du survol de l'histoire de ce cénotaphe, c'est qu'un village tout entier s'est engagé collectivement "pour édifier un Monument immortalisant le souvenir des victimes de la guerre 1914-1918". En effet, si l'on considère les seules dépenses consacrées au monument lui-même et à son soubassement en pierre, sans tenir compte ni de l'aménagement paysager qui l'entoure ni du mur de soutènement, on s'aperçoit que la communauté villageoise a contribué par ses dons aux 3/4 des dépenses. Si l'on ajoute la construction du mur, sans doute rendue nécessaire par l'écoulement des eaux et la fragilité du talus, c'est pratiquement la moitié du financement qui a été assurée par la population du village. Dans ces conditions, c'est bien d'une oeuvre collective qu'il s'agit et "comment [serait]-il possible que nous négligions cette manifestation d'art public tout à fait exceptionnelle ?" (Olivier DESCAMPS, "Monuments aux Morts de la guerre 1914-1918").

Tout renseignement, toute "contribution" complémentaires en matière de documentation, de souvenir ou de mémoire orale concernant ce monument sont très vivement souhaités. S'adresser à la MAIRIE. Merci.

LA CHAPELLE SAINT-MAXIME

La chapelle de Saint-Maxime a connu durant ces six derniers mois une animation peu coutumière : deux concerts (guitare seule pour le premier ; guitare, flûte et voix pour le second) ; deux séries de visites guidées (25 juin, 17-18 septembre lors des Journées du Patrimoine) ; publication d'une étude - la plus complète à ce jour - sur son histoire et son architecture ; ouverture d'un des sentiers du pèlerinage traditionnel depuis Pauphuc ; et surtout des travaux de sauvegarde rendus nécessaires par l'effondrement du toit. Une équipe de volontaires bénévoles travaille à sa réfection depuis octobre durant les week-ends. C'est une opération exemplaire qui a vu se regrouper, autour de l'élan donné par les habitants du hameau de Saint-Maxime, une équipe dans laquelle chacun a apporté son savoir-faire, ses outils et ses machines, son matériel, son temps et tout simplement sa bonne volonté. Ce chantier a permis d'ajouter une page à l'histoire déjà longue de la chapelle et de retrouver un peu de la ferveur des chantiers du Moyen-Age... et les projets en matière de sauvegarde et d'animation autour de ce bâtiment qui fait partie de notre patrimoine ne manquent pas.

(L'étude consacrée à la Chapelle est disponible à la Mairie. Elle est vendue au profit du bâtiment. Des visites guidées peuvent être assurées sur demande. S'adresser à la Mairie).

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL



1875
JAN 10 1875
JAN 10 1875
JAN 10 1875

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 1er JUILLET 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le premier juillet, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 1994

PRÉSENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er Adjoint, AGRAIN, HYVERNAT, PRAS, REGAL, MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSES : Mr DUPARC donne procuration à Mr HYVERNAT
Mr FLAMAND donne procuration à Mr PRAS

ABSENT : Mr BAUDOIX

SECRETAIRES : Melle Marie-Thérèse CARRET

LOCATIF OPAC :

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, expose au conseil l'état d'avancement du dossier et demande que tout pouvoir lui soit donné pour poursuivre ce dossier. Messieurs AGRAIN et HYVERNAT rappellent leur opposition à ce projet et développent leurs arguments : la cession du terrain communal à l'OPAC représente un "cadeau", il y a d'autres chantiers à réaliser dans d'autres domaines, le financement de la nouvelle boulangerie risque d'être compromis.

La discussion qui suit fait apparaître les points suivants :

- les dossiers OPAC et boulangerie sont à dissocier
- le bien communal ne subira pas d'appauvrissement (réseau voirie accrue et parc d'habitation diversifié, récupération à terme de la somme investie par le biais de la taxe d'habitation)
- en matière de locatif OPAC toutes les communes sont amenées à apporter une contribution
- la municipalité se doit de répondre aux demandes qui lui parviennent : besoins de nos jeunes qui n'ont pas la possibilité d'acquérir un logement et désirant vivre à CHUZELLES ainsi que nos personnes âgées ne pouvant plus entretenir leur grande maison

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération lui permettant de poursuivre le dossier et l'autorisant à signer toutes pièces le concernant.

Accepté par 8 voix POUR et 3 voix CONTRE.

IMPOTS SUR LES SPECTACLES I ET III CATEGORIE :

La commune peut prélever par l'intermédiaire de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects un impôt sur les réunions sportives. Le Conseil estimant qu'il n'y a pas lieu de pénaliser les associations par un impôt supplémentaire, même minime, décide de ne pas donner suite et de voter à l'unanimité l'exonération de ces compétitions.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT :

La quantité anormales d'eaux pluviales et parasitaires détectée sur le réseau de CHUZELLES risque d'entraîner un surcoût extrêmement important lors de la mise en route de la station d'épuration de VIENNE.

Afin d'éliminer ce type d'infiltrations une vérification générale du réseau sera effectuée par les membres du conseil volontaires constitués en équipe. 326 raccordements seront contrôlés. Les particuliers seront prévenus individuellement.

ENVIRONNEMENT - QUALITE DES EAUX :

Les dernières analyses du 16/05/94, tant en ce qui concerne l'eau non traitée que l'eau consommée révèle une "eau présentant de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes..."

PATRIMOINE :

Chapelle St Maxime - le toit a subi un affaissement dû à la rupture de la poutre maîtresse. Une visite d'expert a eu lieu. Ce dernier confirmera éventuellement si le sinistre a été provoqué par infiltration d'eau. La prise en charge des travaux nécessaires est sollicitée auprès de l'assurance. Une facture de 1 008 F TTC pour l'étampage, un devis de 44 206 F TTC pour réfection de la toiture et un devis de 12 702 F TTC pour travaux de maçonnerie ont été adressés à l'expert. Par ailleurs, s'agissant d'un bâtiment historique, le Conseil estime sage de s'entourer des conseils d'un maître d'oeuvre. Les honoraires s'élèveraient à 10 % environ de la somme des travaux. La demande est également transmise à la compagnie d'assurance.

Le 25 juin a eu lieu une visite de la chapelle organisée par l'Office du Tourisme de Vienne. Une cinquantaine de touristes y ont participé. Ils ont été accueillis en l'absence du Maire, par Monsieur ROCHE qui a fourni quelques explications historiques. Remerciements à Madame EUDELIN pour avoir bien voulu donner un concert dans la chapelle.

POS - PROJET HOTELIER :

Un cabinet immobilier a pris contact avec Monsieur le Maire pour un projet hôtelier et tertiaire aux Pins. Le Conseil demande avant toute décision des précisions sur la nature et l'extension du projet ainsi que sur d'autres réalisations dudit cabinet. Une séance de travail des membres du Conseil avec les responsables du cabinet est envisagée.

RIVHAJ :

Cette association a pour but de favoriser l'accès au logement des jeunes de moins de 26 ans inscrits dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle. Les communes sont concernées à titre de partenaires de l'opération. 1 jeune de CHUZELLES en bénéficie. La commune sera sans doute amenée à apporter sa participation, mais seulement lorsque le nombre de bénéficiaires de la commune sera plus important.

COURRIERS DIVERS :

Lecture est donnée de deux courriers de l'association Chuzelles-Environnement, l'une réitère la demande de consultation du projet de révision du POS pour avis à émettre. L'autre demande au Conseil de rétablir le classement ancien du chemin qui a été supprimé de la liste des chemins ruraux.

Le premier courrier sera envoyé pour information au service de la DDE et Monsieur le Maire de son côté se propose de recevoir ladite association. Copie du deuxième courrier sera remise aux propriétaires riverains.

L'association HICKORY qui participe à un recensement national des arbres remarquables sollicite de la part des membres du Conseil une aide en information pour cette recherche. Les renseignements connus à ce jour seront rassemblés et communiqués dès que possible.

HUMANA : 702 kilos collectés pour le 1er trimestre 1994.

DECHETTERIE : 171 entrées pour CHUZELLES en avril.

CENTRE DE SECOURS : 9 interventions en mai pour une durée de 7,5 heures et avec 29 personnes engagées.

AMENAGEMENT RD 36 CENTRE VILLAGE : Monsieur le Maire montre au Conseil un avant projet d'aménagement du carrefour RD 36, RD 123 A et VC N°4 (chemin du Verdier). Sont prévus entre autres un giratoire et une liaison nette avec le Mille Club. Cette première ébauche qui demande à être affinée au cours de discussions ultérieures recueille l'intérêt du Conseil.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,

J. PLANTIER

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 1994

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er Adjoint, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, PRAS, REGAL, MMES CARRET, TERRIER.

EXCUSES : M. AGRAIN donne procuration à M. DUPARC
M. BAUDOIX
Mme GARDAIS donne procuration à M. PLANTIER

SECRETAIRES : Melle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur ROCHE, 1er Adjoint, ouvre la séance, excuse le retard de Monsieur le Maire retenu par une réunion du Syndicat d'Electrification Rurale Départementale à MOIRANS et propose de commencer la séance par la rubrique "DIVERS". Les informations suivantes sont données :

DECHETTERIE :

220 entrées en juin pour CHUZELLES
et
219 entrées en juillet pour CHUZELLES.

HUMANA :

1315 kilos de vêtements collectés au 2ème trimestre 1994.

COLLECTE DU VERRE :

Produit de la collecte dans la commune pour le 2ème semestre 1993 644 F. Il est rappelé que le bénéficiaire de cette collecte est la ligne contre le cancer.
Des renseignements seront pris pour un éventuel remplacement de la benne à verre.

SEMEDDIRA :

Cette société a invité les Maires des communes concernées par un stockage de déchets ultimes à un colloque sur ce thème le jeudi 8 septembre à PARIS. Montant des droits d'inscription : 1 400 F. Monsieur le Maire n'a pas donné suite à cette "invitation".

Après l'arrivée de Monsieur le Maire, la séance se poursuit sous sa présidence. Le Conseil prend connaissance de divers courriers.

RUGBY-CLUB DE LA SEVENNE :

L'association sollicite l'autorisation d'utiliser le stade pour quelques rencontres. Accord de principe sous réserve d'accord avec le Football-Club de SERPAIZE-CHUZELLES concernant le calendrier et l'état du terrain.

S.D.E.I. :

Lecture est donnée d'un courrier de Monsieur LINAGE, responsable de la S.D.E.I. adressé en réponse à une lettre d'un administré chuzellois. Ce dernier manifestait "un certain mécontentement" concernant une hausse du prix du m³ de 34 %. Monsieur LINAGE répond que l'augmentation de la part gestion de la S.D.E.I. n'a été que de 0,77 % de l'augmentation constatée et indique le pourcentage des autres augmentations.

Voir tableau dans la lettre.

MILLE LOISIRS :

Lecture est donnée d'une lettre ouverte de Madame RODRIGUEZ, présidente de cette association, à Monsieur le Maire et aux conseillers. Cette lettre concerne :

- les retards survenus dans l'attribution de la subvention 1993 du Conseil Général. Ces retards entraînent des difficultés de trésorerie pour l'association ;
- les travaux d'aménagements des sanitaires qui sont inachevés ;
- le bilan de juillet : favorable. 60 enfants par jour (en moyenne), avec 60 % de familles chuzelloises. Ont été employés : 1 cuisinier, 5 animateurs (de Chuzelles, Villette, Serpaize), 1 directrice (de Vienne).

Lecture est donnée de la réponse faite par Monsieur Jacques DUPARC responsable de la Commission "Relation avec les Associations" qui donne des explications sur le 1er point. Pour les travaux, priorité a été donnée à l'aménagement de la nouvelle classe du primaire. Les travaux au Mille Club se poursuivront dès que possible. Concernant la participation 93 de l'association pour l'utilisation du Mille Club qui reste due Monsieur le Maire se réfère au courrier qui autorisait un délai de paiement jusqu'à l'arrivée de la subvention.

SIVOM :

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une invitation :

. au match de foot amical : Elus du canton Nord contre Elus du canton Sud le 24 septembre à CHONAS ; le bénéfice de la manifestation ira à une communauté rurale Sénégalaise.

. à une visite au centre de Recherche ELF à SCLATZE et à l'entreprise REYMOND à TERNAY (recyclage de matériaux béton).

SUBVENTIONS :

Lecture est faite des propositions de subventions pour les Associations dont la liste suit :

- Club des Anciens	600 F
- Association Familiale	1 000 F
- A.I.A.D.M.R.	6 736 F
- A.C.C.A.	560 F
- Football Club Chuzelles/Serpaize	2 000 F
- A.F.I.P.E.I.M	1 200 F
- Chorale La Clé des Chants	1 000 F
- Bibliothèque Centrale de Prêt	250 F
- Prévention Routière	100 F
- Bibliothèque Pédagogique de Vienne	100 F
- Association Maires/Adjoints	100 F
- Sté Protectrice des Animaux	1 680 F
- Comité de Probation	370 F
- Centre Mille Loisirs	2 500 F
- Ecole de musique Seyssuel/Chuzelles	5 000 F
- Centre aéré	8 000 F

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

D.D.E. :

Projet de partition. Monsieur le Maire expose au Conseil les projets concernant une éventuelle réorganisation des services de la D.D.E.. Les conseillers municipaux sont invités à émettre un avis sur ces projets : l'un d'eux conserve la structure actuelle avec amélioration de la qualité des services - l'autre vise à séparer les activités en créant des subdivisions d'état et des subdivisions de département, et ce avec les moyens actuels. Dans la pratique ce dernier projet aboutit à multiplier et à éloigner les interlocuteurs de la commune : Vienne pour l'urbanisme, Roussillon pour les routes départementales, Morestel pour les nationales.

Etant attaché au rôle que joue la Subdivision de l'Equipement auprès de notre Commune et, compte tenu :

- de la satisfaction donnée jusqu'à présent par les services de la D.D.E. et les interlocuteurs de proximité,

- des complications qui seraient inévitablement entraînées par l'éloignement et la séparation de certains services,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Préfet et au Président du Conseil Général de l'Isère de maintenir la Subdivision et ses centres d'exploitation de l'Equipement dans un service public de l'Etat avec les moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Maire,
Après en avoir délibéré,

Considérant que le rôle important joué par le Service de proximité, représenté par la Subdivision de l'Equipement qui est à la disposition permanente, non seulement de notre Commune, mais aussi de ses administrés,

à l'unanimité, demande instamment le maintien de la subdivision et de ses centres d'exploitation dans l'organisation d'un Service d'Etat à disposition de notre Commune.

En conclusion, émet un avis défavorable au projet de séparation-partage.

O.P.A.C. :

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état d'avancement du projet. Des sondages ont été effectués durant l'été. Le Conseil prend bonne note des demandes de permis de construire et notamment de la simulation d'insertion des bâtiments dans le site.

P.O.S. :

Le Conseil prend connaissance des réactions de l'association Chuzelles-Environnement concernant le projet de révision du P.O.S. L'association critique l'incohérence du projet et remarque que deux projets différents lui ont été présentés. Le Conseil partage la perplexité de l'association. Il n'est pas impossible qu'une intervention de document ait pu se produire. Monsieur le Maire s'engage à faire les recherches nécessaires.

ASSAINISSEMENT :

Les contrôles du réseau ont commencé pour vérifier la conformité du réseau séparatif. Quelques anomalies ont été constatées. Il devra impérativement y être remédié. Remerciement aux usagers pour leur compréhension et leur accueil.

Monsieur le Maire expose en outre au Conseil le cas des "gros consommateurs" (éleveurs en bétail et poissons) les eaux consommées sont loin d'être rejetées en totalité. Une réflexion sera menée pour ne pas pénaliser ces exploitants.

RENTREE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait un premier bilan.

Locaux : en dépit des craintes exprimées ici ou là, la nouvelle classe était disponible dès la rentrée. Le Conseil rend hommage au travail fait pendant les vacances par les employés communaux et les entreprises pour que tout soit prêt dans les délais.

Le Conseil salue également le travail effectué par Madame CANAL qui assurera cette année les fonctions de Directrice.

La mise à la disposition d'un nouveau local entraînera de fait une augmentation des heures de nettoyage, le conseil municipal prend acte.

De même, on note une augmentation des heures assurées par Pascale THIRIAT, intervenante de musique, (+ 0,45 mn). Cette augmentation d'horaire prendra date à partir du 1er octobre 1994. Accord du Conseil.

Cantine : un problème de surveillance est à résoudre. Une solution provisoire est adoptée mais elle ne saurait se perpétuer. Monsieur le Maire est à la recherche d'une solution définitive.

VIREMENTS DE CREDITS :

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus au chapitre VOIRIE (2330) étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après pris sur un chapitre excédentaire pour un montant de 33 000 F. :

- virement du cpte 2322 BATIMENT excédent au cpte 2330 VOIRIE.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve les virements de crédit indiqués ci-dessus.

JOURNEES DU PATRIMOINE 17 ET 18 SEPTEMBRE 1994 :

Rendez-vous est fixé à tous pour Concert et visite guidée de la Chapelle St-Maxime dans le cadre des Journées du Patrimoine.

AIRE DE PIQUE-NIQUE :

Dans le cadre du contrat de rivière, il est convenu que les communes aménageront des aires de pique-nique. Coût approximatif 110 000 F avec 70 % de subvention et 30 % à la charge de la commune. Les travaux sont à réaliser dans les 5 ans à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire



J. PLANTIER

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 1994

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er Adjoint, AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, PRAS, REGAL, MMES CARRET, TERRIER, GARDAIS

EXCUSE : M. HYVERNAT

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET

SYNDICAT ELECTRIFICATION :

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour donner à 14 nouvelles communes qui en font la demande l'autorisation d'adhérer au Syndicat Départemental d'Electricité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de ces 14 communes au Syndicat d'Electricité.

SIVU PLH :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques DUPARC qui expose au Conseil les grands points des dernières réunions du SIVU consacrées au logement social. Depuis la décision du Conseil de ne pas adhérer au Comité Local de l'Habitat pour éviter une surcharge des dépenses consacrées aux syndicats intercommunaux, de nouveaux éléments d'appréciation sont intervenus. L'adhésion au CLH est nécessaire pour avoir accès à la programmation (avec demande de PLA). L'adhésion au CLH permettra en outre aux Chuzellois d'avoir accès aux logements sociaux situés dans les communes adhérant au CLH. Il apparaît aussi qu'en cas de non adhésion tout projet serait bloqué.

A noter que le Préfet cède au SIVU du Pays viennois ses prérogatives en matière de priorité. Toutefois, dans le cadre de la convention SIVU OPAC et de la Commission Sociale, les Maires des communes d'où sont issus les demandeurs et les Maires des communes d'accueil concernés par l'offre et la demande prendront part aux négociations.

Des explications sont également données quant au nombre de représentants de VIENNE et des communes concernées à l'intérieur du Groupe de Pilotage. Un problème se pose pour les communes du canton nord qui n'ont pas de représentation.

Une remise à jour du fichier CLH sera entreprise, la signature de la charte avec l'ensemble des partenaires aura lieu le 27 octobre 1994.

Après avoir entendu ces différentes informations, après en avoir délibéré et malgré la crainte de ne pouvoir maîtriser à l'avenir les dépenses liées au fonctionnement du CLH (1,50 F par an par habitant) le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au CLH.

PROGRAMME 95 ASSAINISSEMENT ST MAURICE :

Pour régulariser l'inscription de la Commune par la D.D.E. au programme 95, Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour une tranche de travaux d'assainissement au quartier St Maurice.

Les devis établis par la D.D.E. pour ce projet s'élève à 272 780 F TTC.

Après questions diverses et explications données, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Une aide sera demandée auprès du Conseil Général de l'Isère.

ENVIRONNEMENT : ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une entreprise Chuzelloise d'abattage de volailles est tenue de se mettre en conformité avec les normes européennes dans les meilleurs délais conformément à l'arrêté du 14 janvier 1994, ce qui implique entre autres, un raccordement au réseau d'assainissement communal. De ce fait, un devis estimatif des travaux est établi par la D.D.E pour un montant de 604 860 F. TTC. Ce réseau desservirait le quartier des SERPAIZIERES-EST.

La discussion qui suit fait ressortir les points suivants :

- Difficulté pour la commune de s'engager formellement en l'absence de certitude de sources de financement équivalentes aux dépenses
- Nécessité de s'informer sur toute aide et/ou subvention pouvant contribuer à la mise aux normes exigées
- Nécessité de maintenir le tissu économique local et les emplois qui sont liés à celui-ci
- Maintien du projet d'assainissement dans le hameau des Pins en liaison avec l'aménagement éventuel de la Zone NAI.

A l'issue de la discussion le Conseil décide :

- de donner priorité aux tranches d'assainissement qui seront liées à la fois à des entreprises et à des habitations
- de faire donc porter les efforts de la commune sur le quartier des Serpaizières et des Pins suivant les nécessités propres à chacun
- de demander au CONSEIL GENERAL une INSCRIPTION dans la prochaine tranche de travaux prévue jusqu'en 2000, pour le quartier des Serpaizières et des Pins.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de demander l'inscription à la prochaine tranche d'assainissement.

SYNDICAT DES 4 VALLEES :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TERRIER. Celle-ci informe le Conseil qu'une délibération devra être prise afin de permettre des travaux de renforcement de la rive droite de la SEVENNE à la hauteur de l'étang de Mr SEIGLE. Ces travaux sont indispensables car les crues successives affouillent la berge à cet endroit au risque que l'étang se déverse brutalement dans la SEVENNE. Montant approximatif des travaux : 50 000 F - part afférente à la commune de CHUZELLES : 20 % remboursable au Syndicat en 5 ans. Une participation sera demandée au propriétaire riverain.

Après réflexion, le Conseil Municipal délibère par 9 voix OUI pour ces travaux 2 ABSTENCTIONS.

CONTRAT DE RIVIERE :

Dans le cadre du CONTRAT DE RIVIERE, il est prévu d'aménager des AIRES DE PIQUE-NIQUE. Coût environ : 110 000 F subventionné à hauteur de 70 %.

Après délibération, les membres de l'Assemblée décident par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION de s'inscrire au programme concerné.

S.D.E.I. :

On nous informe que le tuyau collecteur alimentant CHUZELLES et les communes voisines sort de terre à cause des tassements de terrain. Il est nécessaire de remédier à ce problème. Par la même occasion, il faudrait dévier le BIEF en traversant le terrain planté en peupliers. La municipalité contactera les propriétaires. Les travaux seront pris en charge par le Syndicat des Eaux et la S.D.E.I.

DELIBERATION POUR CESSION GRATUITE TERRAIN :

Monsieur le Maire informe son Conseil que par délibération du 20 mai 1994, il avait été voté que la parcelle n° 1014 section A de 167 m2 appartenant à Madame ALLONGT avait fait l'objet d'une cession à la commune.

A ce jour, en complément de la délibération du 20/05/94 le Conseil Municipal précise, après délibération, que la cession est GRATUITE.

DECHETTERIE :

281 entrées en août pour les Chuzellois
216 entrées en septembre pour les Chuzellois

INTERVENTIONS DES POMPIERS :

- Etat récapitulatif des interventions :
. 8 en août, 20 personnes engagées et 20 heures
. 10 en septembre, 24 personnes engagées et 20 H 50.

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES :

Lecture est fait de la composition du bureau de l'APE année 94/95
Le Président en est Monsieur Yves REGAL.

SYVROM :

Monsieur le Maire rapporte à son Conseil les résultats de la réunion du Comité qui a eu lieu le 20 octobre 1994.

Tarification des déchets industriels banals : par délibération du 29 juin 1994, le Comité s'est prononcé sur le réajustement des tarifs de la décharge à appliquer au 1er janvier 1995.

Actuellement, 400 tonnes de pâte à papier sont déposées mensuellement et facturées 62 F la tonne.

Compte tenu de l'utilisation de cette pâte à papier, le Président du Syndicat propose de porter le tarif T 30 à 70 F la tonne et non à 100 F (comme prévu au départ) à compter du 01/01/95.

Afin de compléter les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 95, il convient de transférer 35 000 F prélevés sur le compte 6310 "entretien décharge" pour virement sur le compte 938 "Assurances".

D'une part étant donné l'avancement des travaux sur le site de la décharge de ST ALBAN, le Président propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt de 840 000 F sur 10 ans au taux en vigueur à la date de la signature du contrat.

D'autre part, pour financer l'acquisition d'une torchère pour le Centre technique d'Enfouissement à ST ALBAN, le SYVROM contracte un emprunt de 540 000 F aux conditions en vigueur au moment de l'établissement du contrat.

Le Président est autorisé à signer les projets de contrats de prêts.

Dans sa réunion du 23 novembre 1993, le Comité acceptait le principe de la mise en place d'un système de collecte des objets piquants, tranchants et coupants provenant d'interventions médicales ou paramédicales. Il a été convenu que cette collecte pourrait démarrer à compter du 1er octobre 1994, le lieu de regroupement des déchets étant prévu place St Louis. Une participation annuelle de 100 F sera demandée à chaque adhérent lors de la signature du contrat.

La Société ONYX MASSE fait part du changement de sa raison sociale. Elle se dénomme, désormais ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES.

Lecture du Budget Primitif 1995 SYVROM : participation de la commune aux dépenses de fonctionnement : 17 936,64 F, aux dépenses d'investissement : 35 697,72 F soit total participation 53 634,36 F

MAISON DES JEUNES : Consommation d'électricité

Un accord avec le "Comité Paroissial" devra être trouvé pour régulariser les facturations d'électricité. Les modalités seront à mettre au point d'un commun accord.

RECTIFICATIF :

Sur compte-rendu de la réunion du 9 septembre 1994 paragraphe "Aire de pique-nique". Il faut lire : "dans le cadre du contrat de rivière, - la commune de Chuzelles - pense s'inscrire dans un programme d'aménagement pour une aire de pique-nique. Coût approximatif : 110 000 F environ - 70 % de subventions. Si la réalisation se confirme, les travaux se feraient dans les 5 ans à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

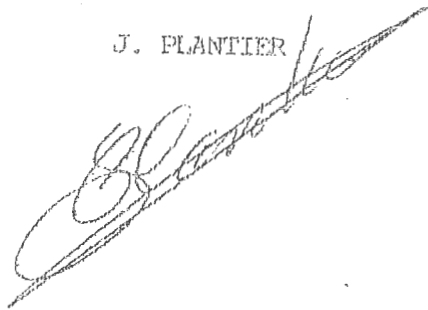
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

J. PLANTIER



Rocailles, Grottes, Rochers, Cascades, Chutes, Pièces d'eau et lacs, Constructions rustiques et de tous styles en bois et en ciment armé, Escaliers et Rampes en ciment, Chalets, Kiosques, Pigeonniers. -- Ponto et Passerelles, Tuyaux en ciment résistant à toutes pressions, Treillage losange et décoratifs, Treillages mécaniques et Grillages pour clôtures. -- Ombres de serres et Paillonnages, Toitures en chaumes, Tonnelles, Poulaillers, Volières, Faisanderies. -- Installations de Gibiers, Aquarium et Bassins pour la Pisciculture, Mailles décoratives en ciment pour Pièces d'eau. -- FOURNITURE COMPLÈTE POUR PAVES, Prairies et Jardins
SPECIALITÉ DE CLAIRES & PAILLASSONS POUR OMBRER LES SERRES. -- PRIX MODÉRÉS

COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 1er DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le premier décembre, le Conseil Municipal de la commune de CAZEUILLES, légalement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 1994

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er adjoint, AGRAIN, BAULOUX, DUPARC, FLAMAND, PRAS, REGAL, MME CARRET

EXCUSEES : MME GARDALS
MME TERRIER donne procuration à Mr ROCHE

ABSENT : Mr HYVERNAT

SECRETAIRES : Melle Marie-Thérèse CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE COMMUNAL 1994 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle CARRET qui procède à la lecture du Budget Supplémentaire 1994.

Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux montants ci-dessous :

- section FONCTIONNEMENT : 63 290 F
- section INVESTISSEMENT : 193 646 F

Après quelques questions et réponses données, Le Budget Supplémentaire est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1994 CCAS :

Mademoiselle CARRET procède à la lecture du Budget Supplémentaire 1994 CCAS.

Il s'équilibre en fonctionnement 4 366 F

Après délibération, le Budget Supplémentaire 1994 CCAS est adopté à l'unanimité.

INSCRIPTION POUR AMENAGEMENT CARREFOUR CENTRE VILLAGE :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'étude faite par la D.D.E. de VIENNE relative à l'aménagement d'un carrefour au "Centre Village" à l'intersection de la RD 36 et RD 123A.

Cet aménagement consisterait en l'installation d'ilôts et de trottoirs pour l'amélioration de la SECURITE dans la traversée du village.

Après étude des plans et du devis estimatif (370 032 F TTC, dont 90 032 F à la charge de la commune, montant qui fera l'objet d'une subvention), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour une INSCRIPTION au programme 95 et de solliciter du Conseil Général une subvention au titre de la SECURITE.

Accepté à l'unanimité.

LIGNE DE CREDIT N° 93/110 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la ligne de crédit n° 93/110 de 100 000 F arrivant à échéance le 21 décembre 1994 il y a lieu de délibérer pour proroger d'un an par voie d'avenant cette ligne de crédit.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de prorogation.

REFORME DU SERVICE D'AIDE MEDICALE D'URGENCE :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les termes de la nouvelle REFORME DU SERVICE D'AIDE MEDICALE D'URGENCE.

La convention signée en novembre 1993 entre le service départemental de secours de l'Isère et le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE pose, dans l'application qui est faite, de graves problèmes.

La nouvelle procédure d'alerte qui oblige les sapeurs-pompiers à transmettre les appels reçus sur le n°18 au centre 15 à GRENOBLE, où un médecin régulateur choisit l'intervention la mieux appropriée aux besoins du malade ou de l'accidenté, n'est pas satisfaisante en raison des lenteurs qu'elle provoque.

Le service de proximité tel qu'il est actuellement convenant très bien et ne désirant pas changer le système, le Maire propose à l'Assemblée de bien vouloir émettre une PROTESTATION OFFICIELLE contre cette nouvelle réglementation qui peut avoir des incidences redoutables sur la vie et la santé des gens.

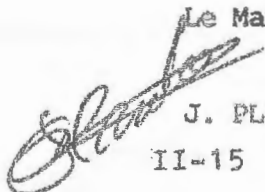
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre une protestation officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

J. PLANTIER
II-15



SEANCE DU 13 DECEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le treize décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 1994

PRESENTS : MM J. PLANTIER, Maire, G. ROCHE, 1er adjoint, AGRAIN, BAUDOIX, DUPARC, FLAMAND, PRAS, REGAL, MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : MR HYVERNAT

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

P.O.S. :

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour et soumet au Conseil l'approbation du POS révisé qui doit faire l'objet d'une délibération après l'enquête publique et une dernière séance de travail le 29.11.94. Cette dernière réunion regroupait l'ensemble des partenaires concernés. Il est procédé à une nouvelle lecture du rapport du Commissaire-Enquêteur. La conclusion de ce rapport donne un avis favorable aux modifications envisagées. Monsieur le Maire rappelle que cette révision était limitée à deux points principaux : renforcement du centre village et Zone d'activité des Pins. Cette révision a en outre permis d'intégrer différents documents concernant l'environnement (carte ZNIEF, carte des zones inondables). Les décisions rigoureuses concernant les demandes des particuliers ont été prises en fonction de ces objectifs et très peu ont pu être satisfaites. Une réponse individuelle sera faite pour chaque demande.

En ce qui concerne un éventuel projet de type touristique aux Pins, il n'était pas possible, compte tenu de la surface envisagée, de l'intégrer dans la révision du POS. Dans le but de ne pas hypothéquer le projet, une fois celui-ci présenté et s'il recueille l'approbation, une modification ou révision partielle pourra être envisagée. Dans ces conditions, il convient de continuer la réflexion sur le projet.

La publicité sera assurée dans les formes légales.

Après discussion et considérant que le projet de révision du POS tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles R.123-12 et R.123-35 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de révision du POS.

Le Conseil décide l'approbation à l'unanimité (11 OUI).

PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

La station d'Épuration est entrée en fonctionnement. Les fosses septiques et champs d'épandage sont désormais inutiles dans les secteurs desservis. Dans ces conditions, il convient de réajuster le montant de la participation perçue qui était jusqu'à présent diminué du coût de la fosse et du champs d'épandage. Le montant passe de 8 500 F à 12 000 F pour les maisons neuves dont les permis de construire ont été délivrés à compter du 01.01.95. Le montant reste dans les limites de l'article L 35-4 du Code de la Santé Publique. Le paiement sera effectué en deux versements, le premier à l'ouverture des travaux, le deuxième lors de leur achèvement.

Pour les maisons anciennes, le calcul de la participation se fera au prorata des coûts de travaux et des éventuelles subventions obtenues dans le cadre d'un programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation proposée.

SYSTEPUR :

Monsieur le Maire donne au Conseil le compte-rendu de la réunion du Comité du 29 novembre. Monsieur Gérald EUDELIN a été élu Président. Monsieur JURY (Maire de REVENTIN-VAUGRIS) et Monsieur GIGANTE (Maire de SERPAIZE) ont été élus Vice-Présidents. Quatre membres associés ont été ajoutés au Bureau avec voix consultative. Monsieur PLANTIER représentera les communes du canton de VIENNE-NORD. Il fait en outre partie des 4 membres élus de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Budget Primitif adopté est le suivant :

Dépenses et recettes en fonctionnement 7 183 416 F

Dépenses et recettes en investissement 986 916 F.

La participation des communes en investissement s'élève à 2 391 916 F.

La participation en exploitation à 4 196 455 F.

A noter que seuls les foyers dont les habitations sont raccordées participeront à ces dépenses.

LOGEMENT OPAC :

Monsieur le Maire indique que les travaux pourront bientôt commencer, le permis de construire ayant été accordé. Le CCAS a retenu 5 des demandes parvenues à ce jour. Compte tenu des nombreuses candidatures non satisfaites, Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire dans la programmation des constructions les deux dernières tranches projetées. Il insiste sur les graves problèmes qu'ont révélés les demandes étudiées par le CCAS.

Monsieur Jacques DUPARC indique que 12 logements vont également être proposés dans le cadre de l'aménagement de quelques commerces au Centre Village et qu'il aimerait qu'avant de prendre une décision on ait le temps de voir comment cela fonctionne. Monsieur le Maire explique que les logements proposés sont de type différent et ne s'adressent pas aux mêmes personnes. Un retard risque aussi d'intervenir même s'il y a eu inscription dans une programmation. Il rappelle les critères retenus qui rendent prioritaires les jeunes ou anciens Chuzellois.

Après discussion, la proposition de Monsieur le Maire d'inscrire les deux dernières tranches prévues dans la programmation du PLA à compter de 1995 est soumise au vote : celle-ci est adoptée par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION.

LOCATION MILLE CLUB :

Compte tenu des travaux effectués et prévus (isolation murale) dans le bâtiment du Mille Club, Monsieur le Maire propose une augmentation du prix de location de cette salle. Celle-ci passera à compter du 01.01.95 à 1 200 F pour la soirée et à 1 700 F pour le week-end (seules sont concernées les nouvelles demandes).

Proposition acceptée à l'unanimité.

DEVIATION DU BIEF DES SERPAIZIERES :

Monsieur le Maire montre au Conseil le tracé de la déviation du BIEF ou ruisseau de l'Abéreau. Celle-ci est rendue nécessaire par les affouillements provoqués lors des crues successives qui ont mis à nu la colonne d'alimentation en eau. Elle ira en diagonale à partir du Pont de la Devillière pour rejoindre la rivière à hauteur de la petite zone artisanale avant le Moulin. La partie du BIEF le long de la route sera comblée et végétalisée après enrochement aux points sensibles. Les propriétaires concernés ont exprimé leur accord. Les frais sont pris en charge par le Syndicat des Eaux. A la charge de la commune : frais de géomètre et de notaire.

DIVERS :

Un renforcement des berges est nécessaire à la hauteur de l'étang de Monsieur SEIGLE. Celui-ci participera aux travaux à concurrence de 1/3 des frais.

SYNDICAT DES EAUX : Les travaux actuels - chemin de la Combe - concernent l'interconnexion avec le réseau de COMMUNAY. Pour ne pas provoquer trop de gêne, les travaux ont été menés rapidement et en deux tronçons. Les analyses de potabilité et de pression sont réalisées pour un tronçon et en cours pour l'autre.

Analyse des eaux - les conclusions des dernières analyses sont les suivantes : eau présentant de bonnes caractéristiques chimiques, physiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

SIVU TOURISME : Deux bâtiments ont été proposés pour la réalisation d'un local d'exposition : la grange du Guillolet à ST GEORGES et le Prieuré de MOIDIEU. Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir aux orientations, contenus et frais de restauration. La question se pose de savoir si le financement prévu par le Contrat de Pays doit être entièrement consacré à un bâtiment ou aux 2 et si les communes directement concernées participent au financement.

L'entretien des sentiers et le balisage sont à la charge des communes. Une tournée devra être organisée pour vérifier les balises manquantes, détériorées ou mal placées. Il est rappelé que la commune de CHUZELLES n'a pu pour raisons budgétaires, procéder à l'acquisition des panneaux d'informations prévus (coût actuel 2 253 F TTC). La question sera réenvisagée au Budget Primitif 1995.

La prochaine opération prévue en 1995 est la réalisation d'une carte générale des sentiers et d'un topoguide. Les demandes sont de plus en plus nombreuses. Une réunion du groupe de travail créé sur ce sujet a eu lieu. Appel sera fait à des professionnels.

En fin de réunion, le Conseil prend connaissance des informations suivantes :

- Proposition de la SARL RCP pour une étude de recyclage des cartons et papiers.

- Des cartons et déchets ménagers sont de plus en plus souvent déposés près des bennes à verres. Cette négligence ne saurait être tolérée.

- Intervention des pompiers : Trois

Personnel engagé : Neuf

Heures d'intervention : Huit.

A ce sujet, Monsieur ROCHE intervient pour signaler qu'un certain nombre d'accidents dans la traversée des Pins intervenant sur la partie de route située sur le secteur de COMMUNAY ne sont pas pris en compte dans les statistiques d'intervention. Il souligne l'inquiétude des riverains en ce qui concerne leur sécurité. Le Conseil propose que contact soit pris avec COMMUNAY et la DDE du RHONE.

Monsieur le Maire indique qu'en dépit des nouvelles instructions, les pompiers de VIENNE continuent à intervenir à partir d'un appel sur le 15 ou le 18.

HUMANA : 1 255 kgs de vêtements collectés pour le 3ème trimestre 1994.

DECHETTERIE :

269 entrées en octobre

159 entrées en novembre.

A.F.M. (contre les myopathies). Il ne pourra être répondu favorablement à la demande de subvention.

S.P.A. : Le tarif de participation de 1 F par habitant maintenu en 92, 93 et 94 passe à 1,05 F.

CANTINE : Monsieur REGAL, régisseur, donne les chiffres suivants :

8 924 repas servis. Moyenne par jour : 73 avec des pointes à 88.

Le Budget de la cantine ne connaissant pas de problèmes à ce jour, il n'y a pas lieu d'augmenter le prix du ticket.

Monsieur REGAL attire l'attention sur les problèmes de comptabilité créés par les ventes de tickets hors des jours prévus et les enfants mangeant à la cantine sans que le prix du ticket ait été acquitté. Il s'agit d'un problème de responsabilisation des parents. Une note de service sera adressée aux parents.

CENTRE AERE : Progression des effectifs pour le centre lors des vacances de Toussaint. Un CES d'animateur a été embauché. Les travaux d'aménagements (sanitaires et bureau) sont pratiquement terminés.

MAISON DES JEUNES : Elle sera de nouveau accessible en fin de semaine.

SIVOM : La participation par habitant passe de 4 à 5 F suite à l'augmentation des tarifs du tractopelle et des horaires de chauffeur.

SMESSAV : La participation par habitant passe de 1,8 à 1,85 F par habitant. Travaux prévus à la piscine. Projet d'un gymnase pour le Collège PONSARD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER



NAISSANCES

TARTAVEL-JEANNOT Maxime Jean-Bernard
né le 03 juin 1993 à DECINES-CHARPIEU Rhône

* * * * *

HYVERNAT Maëva Julie
née le 22 janvier 1994 à VIENNE Isère

* * * * *

LOPEZ Eva
née le 17 février 1994 à VENISSIEUX Rhône

* * * * *

GLASSON Laetitia Nadine
née le 30 mars 1994 à VENISSIEUX Rhône

* * * * *

LE GOUGUEC Soizic
née le 16 juin 1994 à ST PRIEST Rhône

* * * * *

GAVIOT-BLANC Mylène Lucie
née le 23 juin 1994 à LYON 8ème Rhône

* * * * *

GAVIOT-BLANC Santine Marion
née le 23 juin 1994 à LYON 8ème Rhône

* * * * *

VINCENT Benjamin Raphaël Maxime
né le 19 août 1994 à VIENNE Isère

* * * * *

LAPALUS Julie Marie Sophie
née le 01 novembre 1994 à LYON 8ème Rhône

* * * * *

JAYET-LARAFFE Alexandre Jérémy
né le 28 novembre 1994 à GRENOBLE Isère

* * * * *

CAETANO Adrien
né le 08 décembre 1994 à ST PRIEST Rhône

* * * * *

MASCRE Elise Justine Laura
née le 09 décembre 1994 à VIENNE Isère

* * * * *

M A R I A G E S

PRAS Olivier Michel et MOLLARD Isabelle Michelle
le 26 mars 1994

* * * * *

MARCON Denis Fernand et SYLVAIN Martine Nicole
le 11 juin 1994

* * * * *

RICO Jean-Michel et CHAREYRE Michèle Colette
le 2 juillet 1994

* * * * *

LESCOT Jean-Luc Christian et PRAS Isabelle Anne
le 27 août 1994

* * * * *

LAURO Max et CHABERT Cécile Thérèse
le 10 septembre 1994

* * * * *

BOLANOS GONZALEZ Andrés Maria et GONIN Valérie Renée
le 1er octobre 1994

* * * * *

MARTINHO Jean-Jacques et DACHIS Agnès Colette
le 8 octobre 1994

* * * * *

NARDIN Michel Raymond et CABANNE Françoise Suzanne
le 12 novembre 1994

* * * * *

D E C E S

LAMBERT Georges
décédé le 27 février 1994 à CHOZELLES - 38

* * * * *

KEUTCHERIAN Aroussiak
décédée le 14 mars 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

COLLION Raymond Joseph
décédé le 30 mars 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

MARTINO Oropéi
décédé le 30 juin 1994 à CHOZELLES - 38

* * * * *

GAVIOT-BLANC Santina Marion
décédée le 25 juin 1994 à LYON - 69

* * * * *

DUTRUC Francine
décédée le 25 juillet 1994 à CHOZELLES - 38

* * * * *

BRILLIER Louise Eugénie
décédée le 2 août 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

BRAT Agathe
décédée le 15 août 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

GAILLARD Marie
décédée le 27 août 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

BIDAUD Lucien Jean Julien
décédé le 17 septembre 1994 à VIENNE - 38

* * * * *

DANIELE Victor Marc
décédé le 16 novembre 1994 à CHOZELLES - 38

* * * * *

BUCHWALTER Louis Paul
décédé le 25 novembre 1994 à CHOZELLES - 38

1111

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 35 DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1994 -